

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 09 FEVRIER 2023
PROCES-VERBAL**

En application de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 24/01/2023

Date de publication :

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 70

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Marie AMMIRATI, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Raoul CASTEL, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Cyril DAUPHOUD, Jean-Marc DELIA, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Jean-Pierre FRANCHI, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Marie-Louise GOURDON, Pauline LAUNAY, Brigitte LUCAS, Jean-Marc MACARIO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine ULBADI, David VARRONE, Alain YBERT.

PARTIS EN COURS DE SEANCE : Jean-Marc GARNIER après le vote de délibération n°014, Annie OGGERO-MAIRE après le vote de la délibération n°018, Marc BALZAGETTE après le vote de la délibération n°019, Bernard ROUX après le vote de la délibération n°022, Jean-Marc MACARIO après le vote de la délibération n°024.

PROCURATIONS : Aline BOURDAIRE à Claude MASCARELLI, Marino CASSEZ à Ludovic SANCHEZ, Henri CHIRIS à Ismaël OGEZ, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Valérie COPIN à Jérôme VIAUD, Laurence COSTE à Nicole NUTINI, Julie CREACH à Marc COMBE, Odile DESPLANQUES à Catherine SEGUIN, Annie FRECHE à Pierre ASCHIERI, Christophe MARTELLO à Christiane REQUISTON, Christian ZEDET à Marie AMMIRATI, Jean-Marc GARNIER à Philippe BONELLI à partir de la délibération n°015, Annie OGGERO-MAIRE à Ali AMRANE à partir de la délibération n°019, Jean-Marc MACARIO à Gilles RONDONI à partir de la délibération n°025.

ABSENTS : Pierre BORNET, Stéphane CASSARINI, Claude CEPPI, Gilbert EININGER, Karine GIGODOT, Patrick ISNARD, Joseph MATTIOLI, Christophe MOREL, Pascal PELLEGRINO.

A ÉTÉ DESIGNÉ SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022	4
2. Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales	4
3. Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.....	6
4. Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.	7
DELIBERATIONS	8
N°001 : Attribution et autorisation de signature de la délégation de service public de transport et de collecte des eaux usées de la commune de PEGOMAS.....	8
N°002 : Etudes des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) année 2022	9
N°003 : Nouvelle désignation de délégué.es au sein du Syndicat Intercommunal des Trois Vallées (SI3V)	9
N°004 : Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Verdon	10
N°005 : Avenant d'un bail commercial Espace Roure au profit de la SAS JADE	11
N°006 : Avenant d'un bail commercial au profit de la SARL LA GODILLE	13
N°007 : Rapport développement durable pour l'année 2022	15
N°008 : Tableau des effectifs n°42 - Création, suppression et mise à jour d'emplois	15
N°009 : Mutualisation des Services Techniques - Mise à disposition d'un agent de la ville de Grasse à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	19
N°010 : Mutualisation - Mise à disposition de 4 agents de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à la Régie des parkings grassois	20
N°011 : Recrutement d'un(e) chef(fe) de projet transition écologique, CRTE - Contrat à durée déterminée de 3 ans.....	21
N°012 : Rapport de situation comparé 2021 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	21
N°013 : Plan d'actions annuel 2023 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	23
N°014 : Convention de transfert de gestion de l'emprise du parking de la gare ferroviaire de Grasse entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SNCF Gares et Connexions	23
N°015 : Signature d'une convention de mise à disposition d'un outil d'intelligence économique avec la ville de Grasse	31
N°016 : Aide à la production du parc social - Subventions de la CA du Pays de Grasse aux opérations agréées sur l'année 2022 et autorisation de signature des conventions de financement	32
N°017 : Dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat privé du Pays de Grasse (OPAH et OPAH-RU) 2022-2027 - Modification des modalités d'intervention financière de la communauté d'agglomération.....	33
N°018 : Débat d'orientation budgétaire 2023	34

N°019 : Société Economie Mixte Locale Eaux de Mouans (SEML) - Financement des programmes d'investissement - Garantie d'emprunt au comité d'investissement Régional du Crédit Mutuel	41
N°020 : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers de la CAPG	42
N°021 : Schéma global de gestion des déchets ménagers sur le Pôle métropolitain CAP Azur	44
N°022 : Approbation de la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par Klaxit	45
N°023 : Versement Mobilité (VM) : Demande d'exonération du Versement Mobilité de ADAPEI des Alpes-Maritimes	46
N°024 : Ligne Nouvelle Provence-Côte-d'Azur (LNPCA) – Signature de la Convention relative au financement des études de niveau « avant-projet » de la phase 2 du projet Ligne Nouvelle Provence-Côte-d'Azur.....	47
N°025 : Bilan de la concertation préalable relative au futur Bus à Haut Niveau de Service (Bus Express) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse entre la Gare SNCF de Grasse et le Jardin du Musée International de la Parfumerie à Mouans-Sartoux.....	48
N°026 : Gestion du service public de Transports Urbains et Scolaires Sillages : Mise en conformité d'une des clauses du bail commercial avec la SCI ARPERO pour la location d'un ensemble immobilier sous la forme d'un dépôt de bus, sis 23 route de la Marigarde, 06130 GRASSE.....	49
N°027 : EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : Résidence d'artiste – Transmission du récit « Un été culturel et créatif 2023 »	49
n°028 : Education artistique et culturelle : Résidences d'artiste 2023 -2024	50
N°029 : Signature d'une convention pluriannuelle de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers avec la SCIC Piste d'azur – 2023/2025	50
N°030 : Convention avec la Commune de Peymeinade pour la fourniture et livraison de repas et goûters, dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire	51
N°031 : Convention avec la Caisse des écoles de Saint-Vallier-de-Thiery pour la refacturation des repas et goûters, dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire	51
N°032 : Rapports 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.....	52
N°033 : Rapports annuels 2021 du délégataire du service d'eau potable du Syndicat des 3 Vallées et des services d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Mouans-Sartoux.....	52
N°034 : Optimisation de la gestion et sécurisation des réseaux de distribution d'eau potable de la commune de Mouans-Sartoux.....	53
N°005 : Avenant d'un bail commercial Espace Roure au profit de la SAS JADE	53

Monsieur le Président déclare la séance du conseil communautaire du jeudi 09 février ouverte. Les procurations sont transmises.

Monsieur Philippe BONELLI est désigné secrétaire de séance par le conseil communautaire et procède à l'appel.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Monsieur le Président propose l'adoption du procès-verbal du 15 décembre 2022 et demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler.

Paul EUZIERE : Il y a des coquilles sur le procès-verbal, par exemple « Monsieur le Direction Général des Services » page 38. Il y a plusieurs fautes de ce type-là. Je me propose de les communiquer.

Monsieur le Président : Je veux bien qu'on les corrige. Comment cela se fait-il qu'il y ait des coquilles ?

Paul EUZIERE : C'est toujours comme cela, il y a des coquilles.

Monsieur le Président : Sur le fond, il n'y a pas de problème ?

Paul EUZIERE : Non.

Monsieur le Président : Reprenons la forme parce que c'est quand même mieux que cela soit modifié avant la transmission au contrôle de légalité.

Paul EUZIERE : Voilà c'est tout.

Monsieur le Président : Monsieur EUZIERE va les donner à Monsieur le Directeur Général des Services pour que l'on puisse relire cela.

Donc, il y a deux coquilles. Monsieur le Président, merci de l'avoir souligné. Nous allons le modifier. On peut le valider comme cela ? Sur le fond, on est bon et sur la forme, on le modifie et on le valide.

Le procès-verbal du 15 décembre 2022 est adopté.

2. Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

DP2022_123	Convention de mise à disposition du local de « la boutique Bicyclette » situé au sein du bâtiment Sillages (109, avenue Pierre Sémard-06130-Grasse) à l'association « Choisir le vélo » dans le cadre des sessions de formation dédiées à apprendre l'entretien sommaire d'un vélo .
DP2022_124	Conclusion d'une nouvelle convention de mise à disposition de locaux et de matériel du Relais Petite Enfance « Am Stram Ram » au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Val de Banquière à titre gratuit
DP2022_125	Marché à procédure adaptée – Location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) (4 lots) - Avenant n° 1 au marché n° 2021/16.1 - Lot 1 : Véhicules CITADINE segment B, Berline COMPACT pour les besoins de la CAPG (hors régie Sillages) attribué au groupement solidaire CREDIPAR/HOPCAR SCP CANNES – Enseigne PEUGEOT
DP2022_126	Marché à procédure adaptée – Location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) (4 lots) - Avenant n° 2 au marché n° 2021/16.3 - Lot 3 : Véhicules CITADINE segment B, Berline COMPACT pour les besoins de la CAPG (régie Sillages) attribué au groupement solidaire CREDIPAR/HOPCAR SCP CANNES – Enseigne PEUGEOT.
DP2022_127	Marché à procédure adaptée – Travaux pour la réhabilitation de la salle des fêtes « Mistral » sur la commune de CABRIS - Avenant n° 1 en plus-value

	pour un montant de 2 950 € HT au marché n° 2022/15.2. « Lot 02 : Menuiseries extérieures – Serrurerie » attribué à la société METAFER.
DP2022_128	Marché à procédure adaptée – Travaux pour la réhabilitation de la salle des fêtes « Mistral » sur la commune de CABRIS - Avenant n° 2 en plus-value d'un montant de 1 040 € HT au marché n° 2022/15.3. « Lot 03 : Menuiseries intérieures – cloisons – peinture – sols » attribué à la société SRCT.
DP2022_129	Signature d'une convention d'occupation domaniale pour l'emplacement d'un Food Truck à l'Espace Culturel et Sportif de la Vallée de la Siagne à La Roquette-sur-Siagne
DP2022_130	Instauration de l'entrée gratuite au Musée International de la Parfumerie du 14 au 15 janvier 2023 dans le cadre de sa participation au Festival d'Art Contemporain « <i>Les Visiteurs du Soir</i> » organisé par Botox's.
DP2022_131	Mise en vente de nouveaux ouvrages à la boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2022_132	Conclusion d'une nouvelle convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'association Fleurs d'exception du Pays de Grasse.
DP2022_133	Mise en solde de certains produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie durant la période nationale des soldes du 11 janvier au 07 février 2023.
DP2022_134	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et l'association Compagnie B.A.L.
DP2022_135	Inventaire des stocks de la boutique des Jardins du Musée International de la Parfumerie.
DP2022_136	Convention de remboursement entre Madame Angélique NIORTE et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse portant sur les frais de réparation de son véhicule suite à un dommage
DP2022_137	Convention de remboursement des frais de fonctionnement engagés par les services mis à disposition par la commune de Cabris dans l'exercice de la compétence partielle petite-enfance jeunesse de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.
DP2023_001	Création de la régie de recettes de Grasse Campus.
DP2023_002	Convention d'occupation précaire entre la SCCV Quintessence et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, pour la parcelle BL151, sise avenue Pierre Sépard à Grasse.
DP2023_003	Avenant à la convention du 18 janvier 2021 relative à la facturation des repas pris par les enfants et le personnel des accueils de loisirs du groupe scolaire du Bayle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse par la Caisse des écoles d'Auribeau-sur-Siagne
DP2023_004	Convention de mise à disposition de matériel de communication en cas de risques majeurs à la commune d'Amirat.
DP2023_005	Convention de mise à disposition de matériel de communication en cas de risques majeurs à la commune d'Andon.
DP2023_006	Convention de mise à disposition de matériel de communication en cas de risques majeurs à la commune de Briançonnet.

DP2023_007	Convention de mise à disposition de matériel de communication en cas de risques majeurs à la commune de Caille.
DP2023_008	Convention de mise à disposition de matériel de communication en cas de risques majeurs à la commune de Collongues.
DP2023_009	Convention de mise à disposition de matériel de communication en cas de risques majeurs à la commune de Gars.
DP2023_010	Convention de mise à disposition de matériel de communication en cas de risques majeurs à la commune du Mas.
DP2023_011	Convention de mise à disposition de matériel de communication en cas de risques majeurs à la commune des Mujouls.
DP2023_012	Convention de mise à disposition de matériel de communication en cas de risques majeurs à la commune de Saint-Auban.
DP2023_013	Convention de mise à disposition de matériel de communication en cas de risques majeurs à la commune de Valderoure.
DP2023_014	Avenant à la convention de partenariat avec l'association « Les Petits Débrouillards ».
DP2023_015	Conclusion d'une convention de mise à disposition de matériel informatique pour les bénéficiaires du Plan Local Insertion Emploi (PLIE).
DP2023_016	Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas pour une intervenante au Musée International de la Parfumerie – Julie C. FORTIER, dans le cadre du PREAC Culture Olfactive le jeudi 2 février 2023.
DP2023_017	Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas pour un intervenant au Musée International de la Parfumerie – Olivier RP DAVID, dans le cadre du PREAC Culture Olfactive le jeudi 2 février 2023.
DP2023_018	Mise en vente de nouveaux ouvrages à la boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2023_019	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique des Jardins du MIP.
DP2023_020	Signature d'une convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation d'un espace restauration et d'un Food Truck sur un site de Grasse Campus.

Le conseil communautaire **PREND ACTE** de ces décisions.

3. Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

2022/28	Fourniture de panneaux d'information et d'adhésifs	SARL PERADOTTO	27/12/2022	Montant DDED : 11 860 €
---------	--	----------------	------------	----------------------------

		12 chemin de Saquier 06200 NICE		
2022/29	Fourniture de visioguides, conception, production et intégration de leurs contenus, livraison et installation du matériel pour le MIP	ORPHEO France SAS 17, rue de Montreuil 75011 PARIS	29/12/2022	Montant DPGF : 121 508,72 €
2022/34	Scénographie de l'exposition 2023 : conception, réalisation, montage et démontage « le Parfum s'affiche » Juin à octobre 2023	Groupe solidaire Maddalena GIOVANNINI Architecte DPLG et Scénographe STAMPG Publicité	29/12/2022	Montant DPGF : 100 000 €
2022/35	Réalisation, édition et diffusion d'un catalogue pour l'exposition « Le Parfum » au MIP	IN FINE EDITIONS D'ART S.F.P.A. 10 boulevard de Grenelle CS 10817 75015 PARIS	03/01/2023	Montant DPGF : 19 000 €
2022/37	Réalisation d'un renouvellement du réseau d'eaux usées (EU) et réparation du réseau d'eau pluviale (EP) Venelle Tracastel à GRASSE	SEETP 74 chemin du Lac 06130 GRASSE	20/12/2022	Montant DPGF: 49 476,25 €

Le conseil communautaire **PREND ACTE** de ces décisions.

4. Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DB2022_087	Demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur en vue des opérations de numérisation, de restaurations et de conservation préventive des collections, pour le Musée International de la Parfumerie.
DB2022_088	Demande de subventions à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'Espace Numérique Citoyens des Monts d'Azur (ENC).
DB2022_089	Réhabilitation de la salle d'escrime – demande d'aides financières Délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la Commune de La Roquette sur Siagne pour la réalisation de deux arrêts de bus aux normes d'accessibilité dans le cadre de la création d'un giratoire au niveau de l'intersection entre le chemin des Bastides et la RD409-Bd du 8 Mai.
DB2023_001	Demande de subventions FNADT et FIO pour le fonctionnement de France Services des Monts d'Azur, à Saint-Auban pour l'année 2023.
DB2023_002	Demande de subventions FNADT et FIO pour le fonctionnement de la France Services des Aspres, à Grasse pour l'année 2023.

DB2023_003	Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023
DB2022_088	Demande de subventions à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'Espace Numérique Citoyens des Monts d'Azur (ENC)

Le conseil communautaire **PREND ACTE** de ces décisions.

DELIBERATIONS

N°001 : Attribution et autorisation de signature de la délégation de service public de transport et de collecte des eaux usées de la commune de PEGOMAS

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Suite à la procédure de publicité et de mise en concurrence, il est proposé d'attribuer le contrat de délégation de service public pour le transport et la collecte des eaux usées de Pégomas à la société SUEZ, et d'autoriser Monsieur le Président à signer le projet de contrat avec ladite société.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Paul EUZIERE : C'est juste une explication de vote. Moi, je m'abstiens. Il s'agit d'une DSP sur l'eau. Je suis contre la loi NOTRe et contre ce transfert de l'eau. Les DSP, je ne sais pas si elles sont justifiées ou pas, donc je m'abstiens. Je pense que ce sont les conseils municipaux qui sont souverains et pas nous.

Monsieur le Président : Vous avez raison de dire que les communes sont souveraines, mais la loi...

Paul EUZIERE : Nous avons été dépossédés de l'eau et de l'assainissement et donc j'estime que je n'ai pas à prendre de décision. J'ai dit lors d'un précédent conseil communautaire que je n'étais pas d'accord.

Monsieur le Président : C'est la loi NOTRe « en marche ».

Paul EUZIERE : Oui, tout à fait... mais qui ne marche pas très bien.

Monsieur le Président : ... Cela ne marche pas très bien.

Florence SIMON : Je vous rassure, effectivement, nous avons été dépossédés de cette compétence mais les services de l'agglomération nous associent complètement à la fois au parcours qui se fait lors de la mise en œuvre du contrat de DSP et sur la suite. Je suis tout à fait satisfaite du choix qui a été retenu et qui a été fait par des critères qui étaient objectifs et non pas subjectifs et qui me conviennent parfaitement. La commune est actrice en l'occurrence de ses choix. Main dans la main, la communauté d'agglomération et la commune faisant appliquer cette DSP.

Paul EUZIERE : Mais elle n'est pas décisionnaire. Comme j'ai voté contre sur une précédente délibération qui portait là sur l'eau pour GRASSE, je suis constant et cohérent dans mes positions. Merci.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Je comprends ce que vous évoquez mais nous travaillons main dans la main avec chaque exécutif municipal. La souveraineté communale cela a du sens et nous y veillons. Merci beaucoup.

Pas d'abstention ? Si, abstention de Monsieur EUZIERE et de Madame CONESA.
Pas d'autres abstentions ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le choix de la société SUEZ, pour l'attribution du contrat de délégation de service public pour le transport et la collecte des eaux usées de Pégomas ;
- **D'APPROUVER** le projet de contrat de délégation de service public correspondant ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat de délégation de service public et à accomplir les formalités nécessaires en vue de lui conférer un caractère exécutoire.

N°002 : Etudes des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) année 2022

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a notamment pour fonction d'examiner les rapports annuels établis par les délégataires de service public et les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement, de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères (art. D2224-3 du CGCT). Elle est également consultée pour avis, par le Conseil communautaire, pour tout projet de lancement de Délégation de Service Public.

En application du CGCT, « le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

Je vais vous faire grâce de la lecture de ces rapports.

Est-ce qu'il y a des interventions ou des contributions avant la prise d'acte ? Pas d'intervention. Cela a été étudié en commission.

Le conseil communautaire **PREND ACTE** des travaux réalisés et des rapports d'activités 2021 étudiés par la Commission consultative des services publics locaux.

N°003 : Nouvelle désignation de délégué.es au sein du Syndicat Intercommunal des Trois Vallées (SI3V)

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Lors d'un précédent conseil communautaire, il a été procédé à la désignation de nouveaux représentants au sein des syndicats et organismes extérieurs.

Le maire de la commune de Valderoure a été désigné pour représenter la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat Intercommunal des Trois Vallées. Or ce dernier siégeait déjà au sein de ce même syndicat.

Il convient de réactualiser les représentants ou représentantes au sein du syndicat Intercommunal des Trois Vallées afin de régulariser la représentation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Nous proposons Stéphane MAILLARD en titulaire et Gilles DANY en suppléant, sur proposition de Monsieur le Maire de Valderoure.

Je n'ai pas eu d'autres propositions.

Y a-t-il d'autres propositions ? Non.

Je vous propose que l'on vote à main levée. il n'y a pas de demande de vote aux bulletins secrets ? Non.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Stéphane MAILLARD et Gilles DANY seront donc les représentants de notre communauté d'agglomération dans ce syndicat et nous les félicitons.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE**

- **DE DESIGNER** les délégué.es ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat intercommunal des 3 VALLEES :

Candidat.e titulaire	Candidat.e suppléant.e
▪ Stéphane MAILLARD	▪ Gilles DANY

- **DE DIRE** que les délégué.es ci-dessous représentent la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat intercommunal des 3 VALLEES :

Candidat.es titulaires	Candidat.es suppléant.es
▪ David VARRONE ▪ Danielle SONDAZ ▪ Yves FUNEL ▪ Patrice ORBAN ▪ Claude CEPPI ▪ Jean-Victor CAILLEUX ▪ Claude BOMPAR ▪ Michel CHARABOT ▪ Bernard ROUX ▪ Stéphane MAILLARD	▪ Caroline SCHEMBRI-CINTRÉ ▪ Rémy PELLESCI ▪ Stéphane BERGEON ▪ Bernard CESSOU ▪ Yves PASCAL ▪ Françoise PASCAL ▪ Michel SALADIN ▪ Alain BUSELLI ▪ Alain MARINO ▪ Gilles DANY

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président des 3 VALLEES.

N°004 : Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Verdon

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Dans le cadre du renouvellement de la CLE du Verdon, il convient de renouveler de désigner un/une représentant.e titulaire pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse qui en est membre.

Monsieur le Président fait appel de candidatures.

Monsieur Bernard ROUX, Maire de Valderoure fait acte de candidature.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Vous m'autorisez à voter à main levée ? Pas d'opposition.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.
Bernard ROUX est choisi à l'unanimité de notre communauté d'agglomération et nous le félicitons. Bravo.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** Monsieur Bernard ROUX comme représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Verdon ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Parc Naturel Régional du Verdon et à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

N°005 : Avenant d'un bail commercial Espace Roure au profit de la SAS JADE

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver un avenant au bail commercial conclu avec la SAS JADE, gérante du Snack situé à l'espace Roure à Grasse. L'avenant a pour objet de réviser à la baisse le montant du loyer annuel et ce, pour une durée d'un an, afin de permettre à la SAS JADE de surmonter des difficultés post-covid. Il est proposé un montant de loyer annuel à hauteur de 10 731,36 euros hors charges et TVA au lieu de 16 731,36 euros.

Il s'agit du snack « Le Roure » juste à côté, qui a connu pendant l'épidémie de Covid, un certain nombre de difficultés. Beaucoup de personnes qui allaient là-bas se sont retrouvées en télétravail et donc le volume du chiffre d'affaires n'a pas été le même.

Nous avons demandé avec Monsieur le Directeur Général des Services, les éléments comptables qui nous permettent d'analyser cette chute de volume d'activité suite à cette période à la fois de Covid et de télétravail. Ils nous ont été fournis. Le loyer annuel qui est proposé est de 10 731,36 € hors charge et hors TVA au lieu de 16 731,36 € pendant un an. Cela sera révisable dans un an, quand les choses iront mieux. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Paul EUZIERE : L'objet de cet avenant est de modifier l'article 11 du bail commercial qui est intervenu le 21 novembre 2006 entre la société de restauration rapide JADE et la communauté d'agglomération qui est propriétaire du bâtiment. En application de ce bail, le loyer annuel hors taxe a été fixé à 15 295 euros, soit un loyer mensuel de 1 274 euros. Ces montants ont été fixés en 2006, il y a donc 17 ans. Depuis les tarifs de la restauration rapide ont partout augmenté y compris pour cette sympathique entreprise. La hausse officielle des prix cumulés de 2006 à 2022 due à l'inflation est de 27,4%. La première question que je me pose : Est-ce que les loyers de cette location ont été réajustés en fonction de l'inflation ?

Monsieur le Directeur Général des Services : Oui.

Monsieur Paul EUZIERE demande à hauteur de combien les loyers ont été révisés.

Monsieur le Président : Ils ont été révisés chaque année avec l'indice qui était annexé au bail.

Paul EUZIERE : Très bien. Il nous est demandé dans cette délibération et par cet avenant, de passer du loyer annuel de 15 295 euros, soit un loyer mensuel de 1 274 euros en 2006 et donc aujourd'hui beaucoup plus, à un loyer annuel de 10 731 euros avec un loyer mensuel de 894 euros. En gros, mais mon calcul est faux puisque cela a été réévalué, il s'agirait de diminuer de 30% les loyers par rapport aux chiffres de référence du bail initial. On peut comprendre les difficultés d'un commerce, certainement, mais on ne peut pas du point de vue de l'intérêt public et de la bonne gestion du patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, accepter une diminution de 30% des loyers qui aboutit aujourd'hui à une perte réelle de 50/60 % ? De combien ?

En outre, un tel avenant pose une question de principe : si on admet l'argumentation et la démarche qui sont invoquées dans ce cas précis, demain n'importe quel locataire de l'un des

biens de la communauté d'agglomération sera fondé au nom de l'égalité et sous un prétexte ou un autre, de demander lui aussi une baisse de 30% des loyers. En votant cet avenant, le conseil communautaire met le doigt dans un engrenage à haut risque.

Par ailleurs, et c'est un autre aspect des choses, nous ignorons qu'elle a été le mode de passation de ce bail en 2006 et s'il y a eu mise en concurrence publique pour la location de cet espace commercial. Au vu du Code des marchés publics, un rabais de 30% en 2023 sur le loyer de 2006 revient à fausser le processus de mise en concurrence initiale, s'il a existé. Un loyer à 1 274 euros c'est une chose, un loyer à 894 euros, cela en est une autre. Un restaurateur peut très bien ne pas avoir été intéressé par un loyer à 1 274 euros mais être preneur à 894 euros. Donc pour toutes ces raisons, cet avenant nous paraît à la fois injuste et dangereux par le précédent qu'il crée. Voilà les observations que je voulais faire.

Je comprends les difficultés particulières d'un commerce mais je dis « attention » parce qu'il y a là, plusieurs paramètres qui se croisent notamment celui de l'attribution initiale.

Monsieur le Président : Alors l'attribution initiale, c'est vous qui l'avez faite.

Paul EUZIERE : Non.

Monsieur le Président : Ah si. C'est vous qui l'avez faite mais vous ne vous en souvenez pas.

Paul EUZIERE : J'ai une excellente mémoire mais ce n'est pas moi qui l'ai faite.

Monsieur le Président : C'est vous qui l'avez faite à la SPL GRASSE DEVELOPPEMENT. Vous y siégez. Vous y êtes d'ailleurs tout le temps et on ne peut pas vous l'enlever par rapport à certaines personnes qui avaient dit en début de mandat qu'elles seraient dans toutes les commissions et qui à l'appel de leur nom n'ont pas pu répondre présente. Depuis le début du mandat, vous êtes tout le temps là. Vous étiez là à la SPL GRASSE DEVELOPPEMENT et donc vous avez validé ce bail en 2006 qui a été fait par la SPL.

Paul EUZIERE : Hélas non, je ne siégeais pas à la SPL.

Monsieur le Président : Ah bon.

Paul EUZIERE : Ma mémoire est très bonne et la vôtre est défaillante, mais vous n'étiez pas là.

Monsieur le Président : En 2006, cela a été attribué par la SPL GRASSE DEVELOPPEMENT. Votre calcul est faux, vous l'avez vous-même reconnu puisque vous vous basez sur un calcul qui n'a pas été requalifié depuis 2006 avec les augmentations successives de l'indice à l'intérieur du bail.

Paul EUZIERE : Alors c'est pire.

Monsieur le Président : Non, ce n'est pas pire car ce n'est pas plus de 30%. C'est moins de 30% puisque ce qui est proposé ce n'est pas un écart de 30% par rapport au prix du loyer actuel. C'est bien moins. Je veux bien retirer cette délibération et après on dira au snack que l'on reste à ce prix-là mais il faut aussi que l'on ait une lecture froide des choses en disant qu'ils ont une difficulté conjoncturelle et que cette difficulté est argumentée par un expert-comptable à qui on a demandé un bilan de chiffre d'affaires, un bilan de marge, un bilan de résultat net fiscal et ils nous ont été transmis. On l'a étudié en bureau des maires. On s'est dit qu'on préférerait avoir une activité ici et que le loyer qui est exigé de 1 600 euros par mois TVA et charges comprises, était peut-être quelque chose de difficile compte tenu de ce contexte et on a proposé de faire cette année d'aide. Ce n'est pas les exonérer. Ce n'est pas enlever 30% contrairement à ce que vous évoquez. Le calcul est différent.

Paul EUZIERE : Fournissez les chiffres exacts.

Monsieur le Président : Je les ai fournis. Vous les avez.

Paul EUZIERE : Non, ce qui est dans la convention ce n'est pas cela.

Monsieur le Président : Et bien si.

Paul EUZIERE : Ah non, j'ai la convention. Ce n'est pas ça. « Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel hors taxes d'un montant de 15 295 euros [...] Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel HT d'un montant de 10 000 euros ». Je n'invente rien, j'ai lu et je reste factuel.

Monsieur le Président : Je vous dis comment on a calculé.

Paul EUZIERE : Très bien, vous avez proposé de retirer la délibération.

Monsieur le Président : Je n'ai pas proposé cela, j'ai dit que je voulais bien retirer la délibération. Je dirais, Monsieur EUZIERE a souhaité...

Paul EUZIERE : Monsieur EUZIERE, il a le souci de la légalité et de la justice.

Monsieur le Président : Mais vous avez raison et moi aussi.

Paul EUZIERE : Très bien.

Monsieur le Président : Et donc ce que je fais est absolument légal et vous le savez. Vous voulez des éléments complémentaires à l'analyse, c'est votre droit, je vais vous les donner avant la fin de la séance.

Paul EUZIERE : Nulle part, il n'est mentionné, Monsieur le Président et cher Jérôme, le loyer actuel.

Monsieur le Président : Si.

Paul EUZIERE : Non, le loyer de base c'est celui de 2006. Je répète que nulle part, le loyer actuel, annuel et mensuel ne sont indiqués. On ne peut partir que des éléments que l'on a.

Monsieur le Président : Vous avez raison. Je vous propose que l'on vous amène les éléments du loyer actuel et les éléments qui nous ont permis de faire cette proposition pendant le conseil et après on voit en fin de conseil si vous votez pour ou contre. Ce n'est pas du tout de baisser le loyer de 30%, vous le verrez et on le calculera ensemble. C'est dans un souci d'aider un commerce pendant cette année-là avec une clause de revoyure dans un an.

Paul EUZIERE : Le souci, je le partage. C'est la première question. La deuxième question, c'est un souci de rigueur et d'égalité. Je suis désolé, je pars à partir des éléments que l'on me donne. Je ne vais pas les inventer.

Monsieur le Président : Je comprends. Je vous propose que l'on vous transmette tout cela et que l'on passe cette délibération un peu plus tard si vous en êtes d'accord.

Le vote de la délibération n°005 est reporté en fin de conseil.

N°006 : Avenant d'un bail commercial au profit de la SARL LA GODILLE

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver un avenant au bail commercial conclu avec la société la GODILLE dont le fonds de commerce est situé au 265 place de l'Audibergue à Andon (06750). L'avenant a pour objet de réviser à la baisse le loyer annuel et ce, pour une durée d'un an, afin de permettre à LA GODILLE de surmonter des difficultés post-Covid. Il est proposé un montant de loyer annuel à hauteur de 7 380 euros hors charges et TVA, au lieu de 13 382.88 euros.

David VARRONE : Si vous me le permettez, j'aimerais solliciter une rencontre avec vous assez rapidement parce qu'il y a quelques points à vérifier. Je ne vais pas les aborder là aujourd'hui avec vous, mais disons que pour garantir la légalité de la délibération, je pense qu'il faut d'abord que nous puissions nous rencontrer et discuter à ce sujet. Si vous me le permettez, je pense qu'il serait préférable d'ajourner cette délibération et la mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Monsieur le Président : Pour quelle raison ?

David VARRONE : Il faut que l'on ait une discussion. Vous aviez mandaté un notaire de GRASSE pour un certain nombre de choses...

Monsieur le Président : Oui, Maître DAPRELA.

David VARRONE : Je pense qu'aujourd'hui, il faut que la commune d'Andon discute avec la communauté d'agglomération pour pouvoir régulariser cette histoire, tout simplement. C'est pour cela que je vous demanderai juste de reporter.

Monsieur le Président : Oui, je suis d'accord pour que l'on se voit donc je réponds favorablement.

David VARRONE : Excusez-moi, c'est un tout. Vous parlez du foncier mais il y a d'autres choses. Je pense qu'il faut vraiment que l'on regarde le dossier du début, c'est-à-dire, depuis 2001. Il vous manque très certainement, et ce n'est pas un reproche, un certain nombre de pièces et qui n'est pas de notre fait. Je pense que pour la bonne connaissance du dossier, avant de délibérer sur ce sujet, il faut que l'on se voit et que l'on aborde ce dossier en profondeur.

Monsieur le Président : Il ne faut pas que cela pénalise le commerçant non plus.

David VARRONE : Non, on le décale au prochain conseil de l'agglomération mais au moins, on a le temps de se rencontrer, de voir les choses, de mettre les documents à plat.

Monsieur le Président : Je veux bien, mais il ne faut pas que l'on pénalise le commerçant qui est déjà dans une situation compliquée.

David VARRONE : Aujourd'hui, vous connaissez le dossier mais je pense que vous n'avez pas toutes les pièces et très sincèrement suite à des recherches, je pense qu'il vaut mieux temporiser.

Monsieur le Président : Ecoutez, je veux bien temporiser. Cela fait 10 ans que les différentes communes, communautés de communes, agglomérations ont laissé une situation qui n'est pas simple et sur laquelle je souhaite finaliser. Je prends votre message en vous disant que vous avez un regard positif pour que l'on sorte par le haut de cette situation. Je veux bien décaler d'un mois et demi pour que l'on ait le temps de se voir mais il faut que l'on se voit véritablement pour que l'on regarde froidement les choses et que l'on regarde quel est l'intérêt pour la commune, l'intérêt pour l'agglomération, l'intérêt pour le commerçant et que l'on puisse acter cela. Si c'est pour trouver une solution de sortie, je réponds favorablement et je demande à ce que l'on retire cette délibération. Je vous recevrai, Monsieur VARRONE, pour que l'on puisse avoir des éléments peut-être complémentaires si vous en avez. Pour ma part, je crois avoir un certain nombre d'éléments avec notamment les notaires mandatés sur ce sujet et l'administration fiscale. Je souhaite que l'on puisse en finir. On ne va pas faire 15 épisodes et 19 saisons de cette histoire. J'ai besoin d'avancer, de trancher ces sujets-là pour que l'on puisse à la fois être dans une démarche de quiétude et de sérénité juridique, fiscale et immobilière et pour moi c'est important.

David VARRONE : Alors je vous rassure, c'est important pour la commune d'Andon aussi. Il est important de conserver nos commerces sur l'Audibergue mais, vous le dites, cela fait davantage de 10 ans que cela dure. Je suis assez d'accord avec vous, je pense qu'il est

temps de régulariser ou de voir exactement ce qu'il est possible de faire le plus rapidement possible et ne plus rester dans ces situations.

Monsieur le Président : Très bien, je retire cette délibération pour qu'on ait le temps de se voir et que l'on puisse trancher ce sujet-là positivement. Je vous remercie.

La délibération est reportée à un prochain conseil communautaire.

N°007 : Rapport développement durable pour l'année 2022

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

La Loi dite Grenelle II soumet les EPCI à la réalisation d'un rapport de synthèse en matière de développement durable. Ce rapport permet de faire ressortir les actions et politiques en faveur du développement durable et d'en analyser également leurs impacts. Le rapport fait donc l'état des actions menées par la CAPG au travers les 17 Objectifs de Développement Durable définis par les 193 membres de l'ONU. Il est proposé de prendre acte du rapport 2022 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Si vous voulez, je peux vous décliner les 17 objectifs en passant par le soutien aux associations contrat de ville ; faim zéro ; la bonne santé et le bien-être ; l'éducation de qualité ; l'égalité entre les sexes ; l'eau propre et l'assainissement ; l'énergie propre et d'un coût abordable ; le travail décent et la croissance économique ; l'industrie, l'innovation et l'infrastructure ; les inégalités réduites ; la ville et les communautés durables ; les consommations et les productions responsables ; les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique ; la vie aquatique ; la vie terrestre ; la paix, la justice et les institutions efficaces et enfin les partenariats pour la réalisation des objectifs. Je vous propose que l'on passe au débat, si cela appelle au débat.

Y a-t-il des prises de parole ? Pas de prise de parole. Je vous remercie.

Le conseil communautaire **PREND ACTE** du rapport concernant la situation en matière de développement durable 2022 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire et **DECIDE** :

- **DE CONFIRMER** que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, propose un bilan des politiques, programmes et actions publiques, au travers des 17 Objectifs de Développement Durable ;
- **DE DIRE** que ce rapport sera consultable sur le site internet www.paysdegrasse.fr ;
- **DE NOTIFIER** ce rapport à la Préfecture et aux services de la DREAL.

N°008 : Tableau des effectifs n°42 - Création, suppression et mise à jour d'emplois

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Il est proposé au conseil communautaire de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte du recrutement d'un(e) chef(fe) de projet transition écologique, CRTE, pour tenir compte de la fin de 8 contrats aidés CUI et pour effectuer une mise à jour annuelle.

Création de 22 postes et suppression de 42 postes après avis du Comité Social Territorial du 2 février 2023.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE CREER** les 14 postes suivants à temps complet :
 - 1 attaché,
 - 1 ingénieur en chef hors classe,
 - 2 adjoints administratifs,
 - 1 agent de maîtrise principal,

- 5 adjoints d'animation,
 - 2 adjoints techniques,
 - 1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle,
 - 1 adjoint du patrimoine.
- **DE CREER** les 8 postes suivants à temps non complet :
- 7 adjoints d'animation à 26h00,
 - 1 adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 25h00.
- **DE SUPPRIMER** les 42 postes ci-dessous :
- 5 adjoints administratifs (dont 1 à Sillages),
 - 5 adjoints administratifs principaux 2ème classe,
 - 2 agents de maîtrise,
 - 4 adjoints techniques principaux 2ème classe,
 - 5 adjoints techniques,
 - 1 adjoint du patrimoine principal 2ème classe,
 - 3 adjoints du patrimoine,
 - 4 adjoints d'animation principaux 2ème classe,
 - 4 adjoints d'animation,
 - 1 auxiliaire de puériculture de classe normale,
 - 2 attachés de conservation du patrimoine,
 - 1 bibliothécaire,
 - 1 directeur,
 - 1 puéricultrice,
 - 1 assistant socio-éducatif,
 - 1 ingénieur,
 - 1 attaché.
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°42 ci-dessous.

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET POUR LA CAPG

Cadres d'emplois	Grades	Emplois existants tableau 41	Création ou suppression	Emplois tableau 42
Emploi de cabinet	Directeur de cabinet	1	0	1
	Conseiller technique	1	0	1
Emplois fonctionnels	DGS	1	0	1
	DGST	1	0	1
	DGA	2	0	2
Filière administrative				
Attaché	Attaché hors classe	3	0	3
	Directeur	1	-1	0
	Attaché principal	9	0	9
	Attaché	26	+1/-1	26
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	6	0	6
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	8	0	8
	Rédacteur	16	0	16
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	25	0	25
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	43	-5	38
	Adjoint administratif	51	-4/+2	49
Filière technique				
Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe	0	+1	1
	Ingénieur en chef	1	0	1
Ingénieur	Ingénieur principal	7	0	7
	Ingénieur	8	-1	7

Technicien	Technicien principal de 1ère classe	8	0	8
	Technicien principal de 2ème classe	8	0	8
	Technicien	11	0	11
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	21	+1	22
	Agent de maîtrise	23	-2	21
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	16	0	16
	Adjoint technique principal de 2ème classe	48	-4	44
	Adjoint technique	101	-5/+2	98
Filière animation				
Animateur	Animateur principal de 1ère classe	2	0	2
	Animateur principal de 2ème classe	2	0	2
	Animateur	7	0	7
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	6	0	6
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	19	-4	15
	Adjoint d'animation	59	-4/+5	60
Filière sportive				
Educateur des APS	Educateur des APS principal de 1ère classe	7	0	7
	Educateur des APS principal de 2ème classe	3	0	3
	Educateur des APS	12	0	12
Filière sanitaire et sociale				
Puéricultrice	Puéricultrice hors classe	1	0	1
	Puéricultrice	5	-1	4
Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux	3	0	3
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	3	+1	4
	Educateur de jeunes enfants	5	0	5
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	2	0	2
	Assistant socio-éducatif	2	-1	1
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	12	0	12
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	14	-1	13
Agent social	Agent social	2	0	2
Filière culturelle				
Conservateur	Conservateur en chef	1	0	1
	Conservateur	0	0	0
Attaché de conservation	Attaché principal de conservation	3	0	3
	Attaché de conservation	2	-2	0
Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	1	0	1
	Bibliothécaire	1	-1	0
Assistant de conservation du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe	1	0	1
	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe	4	0	4

	Assistant de conservation du patrimoine	1	0	1
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	3	0	3
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	11	-1	10
	Adjoint du patrimoine	22	-3/+1	20
TOTAL		662	-26	636

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET DE LA CAPG

Cadre d'emploi	Grade	Temps hebdo	Emplois existants tableau 41	Création ou suppression	Emplois tableau 42
Filière administrative					
Attaché	Attaché	24h30	1	0	1
Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	19h00	1	0	1
	Rédacteur	21h00	1	0	1
	Rédacteur	17h30	1	0	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif	30h00	1	0	1
	Adjoint administratif	28h00	1	0	1
	Adjoint administratif	20h00	0	0	0
Filière technique					
Adjoint technique	Adjoint technique	20h00	1	0	1
	Adjoint technique	25h00	1	0	1
	Adjoint technique	26h00	1	0	1
	Adjoint technique	30h00	1	0	1
Filière animation					
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	25h00	0	+1	1
	Adjoint d'animation	8h00	5	0	5
	Adjoint d'animation	10h00	1	0	1
	Adjoint d'animation	17h30	2	0	2
	Adjoint d'animation	18h00	4	0	4
	Adjoint d'animation	20h00	1	0	1
	Adjoint d'animation	22h00	2	0	2
	Adjoint d'animation	25h00	1	0	1
	Adjoint d'animation	26h00	0	+7	7
	Adjoint d'animation	28h00	1	0	1
	Adjoint d'animation	30h00	2	0	2
Adjoint d'animation	32h00	1	0	1	
Filière sportive					
Educateur des APS	Educateur des APS	15h00	1	0	1
Filière sanitaire et sociale					
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif	28h00	1	0	1
Agent social	Agent social principal 2 ^{ème} classe	27h00	2	0	2
	Agent social	12h00	1	0	1
	Agent social	15h00	2	0	2
	Agent social	17h30	2	0	2
	Agent social	20h00	2	0	2
Agent social	25h00	3	0	3	
TOTAL			44	+8	52

AUTRES

Vacataires (à compter du 1^{er} octobre 2022)

Types de vacacion	Durée	Forfait brut
Visite guidée musée	2h00	70 €

Activités accessoires

Poste	Temps de travail	Indemnité brute
Maître-nageur sauveteur BEESAN	Complet Juin à septembre	95% du grade d'éducateur des activités physiques et sportives au 11 ^{ème} échelon

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET DE LA REGIE DES TRANSPORTS SILLAGES

Cadres d'emplois	Grades	Emplois existants tableau 41	Création ou suppression	Emplois tableau 42
Filière administrative				
Attaché	Attaché	1	0	1
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	0	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	0	2
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	0	1
	Adjoint administratif	2	-1	1
Filière technique				
Ingénieur	Ingénieur principal	1	0	1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2	0	2
	Agent de maîtrise	2	0	2
Adjoint technique	Adjoint technique	4	0	4
TOTAL		16	-1	15

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET DE LA REGIE DES TRANSPORTS SILLAGES

Cadre d'emploi	Grade	Temps hebdo	Emplois existants tableau 41	Création ou suppression	Emplois tableau 42
Filière technique					
Adjoint technique	Adjoint technique	25h00	1	0	1
Filière animation					
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	12h30	1	0	1
TOTAL			2	0	2

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2023 et suivants, au chapitre 012 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

N°009 : Mutualisation des Services Techniques - Mise à disposition d'un agent de la ville de Grasse à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

La mutualisation des services techniques entre la ville de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2023. Monsieur Patrick HEINRICH continuant à exercer des missions pour la ville de Grasse, il est proposé

de le mettre à disposition à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, afin qu'il puisse prendre en charge les missions de modernisation et de suivi administratif et financier des opérations de construction et d'aménagement. Cette mise à disposition prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 3 ans. Conformément à la réglementation en vigueur, la ville de Grasse remboursera la quote-part de salaire à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 70% d'un temps complet de Monsieur Patrick HEINRICH en qualité de chargé de missions de modernisation et de suivi administratif et financier des opérations de construction et d'aménagement à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2023 et suivants.

N°010 : Mutualisation - Mise à disposition de 4 agents de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à la Régie des parkings grassois

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

La Régie des parkings grassois ne possédant pas de services techniques intégrés, il est proposé de mettre à disposition 4 agents de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à la Régie des parkings grassois pour la réalisation des missions techniques et sécuritaires à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 3 ans. Conformément à la réglementation en vigueur, la Régie des parkings grassois remboursera la quote-part de salaire à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 5% d'un temps complet de Monsieur Cédric TRASTOUR en qualité de chargé d'opération de maintenance bâtiments à la régie des parkings grassois à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 5% d'un temps complet de Madame Viviane BONNAFY en qualité responsable sécurité-incendie à la régie des parkings grassois à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 5% d'un temps complet de Monsieur Sébastien LARUE en qualité de responsable études et grands projets à la régie des parkings grassois à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 5% d'un temps complet de Monsieur Georges SORGNOTTI en qualité de projeteur-dessinateur à la régie des parkings grassois à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions jointes en annexe ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2023 et suivants.

N°011 : Recrutement d'un(e) chef(fe) de projet transition écologique, CRTE - Contrat à durée déterminée de 3 ans

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Un appel à candidature a été ouvert pour le recrutement d'un(e) chef(fe) de projet transition écologique, CRTE. A l'issue de cet appel, aucune candidature d'agent titulaire n'a pu être retenue. Il convient donc d'établir un contrat à durée déterminée de 3 ans à partir du 1^{er} mars 2023. Cette délibération modifie le tableau des effectifs.

Vous connaissez la personne qui en a la charge, c'est Monsieur Franck SELVINI.
Y a-t-il des questions ?

Catherine SEGUIN : C'est pour m'assurer que cette personne sera bien à disposition de l'ensemble de la communauté d'agglomération.

Monsieur le Président : Il le sera bien, comme il l'est depuis le premier jour. Cela fait déjà plusieurs années qu'il est là.

Catherine SEGUIN : Concrètement, comment est-ce que l'on peut lui faire une demande ponctuellement pour un sujet particulier ?

Monsieur le Président : Oui, bien sûr, vous pouvez l'appeler autant que vous le souhaitez. Il est à disposition de la communauté d'agglomération et il est très efficace.

Catherine SEGUIN : Merci.

Monsieur le Président : C'est bien normal.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} mars 2023 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2023 et suivants.

N°012 : Rapport de situation comparé 2021 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Monsieur le Président : Je propose à Madame Marie-Louise GOURDON, vice-présidente délégué à ce sujet, de rapporter cette délibération. Je passe la présidence de séance à Monsieur le Premier Vice-Président devant passer un petit appel à Monsieur le Président de Région.

Madame Marie-Louise GOURDON expose au conseil communautaire :

Conformément aux dispositions fixées par l'article 61 de la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre connaissance et d'approuver ce rapport.

Avant de commencer, je voulais remercier l'ensemble des services qui participe à l'élaboration de ce rapport et de ce travail. J'espère que vous avez pu le lire, le regarder et le feuilleter. Ils sont à votre disposition sur la table à l'entrée de la salle du conseil. Je remercie Sabine BEGUE qui est chargée à mi-temps de travailler sur ce sujet, le service des Ressources Humaines, le SIG, le service Développement social des territoires et prévention,

le service Communication et le service Culture et toutes les personnes qui ont contribué à cette élaboration. C'est un document important pour notre collectivité et dont les résultats posent question. Ce rapport, je vous encourage à le lire parce qu'il n'y a pas seulement des questions sur l'égalité mais aussi des informations importantes, toujours avec le rapport homme-femme, sur le plan de la démographie de notre agglomération, la formation professionnelle, les diplômes de nos habitants, les données générales des ressources humaines, sur la santé au travail, sur les absences, sur les risques psychosociaux. Il y a donc une masse d'informations qui peuvent vous être utiles dans d'autres domaines.

Concernant l'égalité, il y a pas mal de remarques à faire. Je vous dirai simplement quelques chiffres : 68% des agents de notre collectivité sont des femmes et 65 % sur des emplois permanents de l'agglomération. Ce n'est pas non plus une surprise. Les femmes sont bien représentées dans la catégorie A, avec + 3 % par rapport à 2020 et j'y reviendrai tout à l'heure par rapport aux différences de rémunérations. Pour les temps partiels, les femmes sont sur-représentées dans les emplois à temps partiel avec 11% de plus que les hommes. Il y a eu en 2021, quatre congés paternités, je note là, un réel progrès. Ce n'est encore que 4 mais il y en avait 0 avant, donc c'est un vrai progrès. Il y a une vraie progression et cela fait partie des améliorations. Il n'y a pas d'acte de violence ou de harcèlement signalé dans le cadre du personnel, ce qui est rassurant.

Enfin, et c'est ce chiffre qui va falloir analyser et travailler, le service des RH en était d'ailleurs assez étonné, puisque dans les catégories A, on a aujourd'hui une différence de salaire de 28% entre les hommes et les femmes, de 23 % en catégorie B, et de 21 % en catégorie C. Alors, il y a énormément de facteurs qui contribuent à ce résultat qui n'est pas génial mais il y a aussi beaucoup d'évolution dans notre personnel. Il y a des intégrations d'autres services et d'autres communes mais aussi des avancements. Il y a plus d'avancement de grade chez les femmes, ce qui devrait plutôt jouer en leur faveur.

Je pense que l'on va travailler là-dessus avec le service car cela a été signalé justement pour que l'on comprenne cette différence et que l'on revienne à un pourcentage de différence de rémunération plus sympathique. En tout cas, nous y sommes attentifs, et c'est le but de ce travail.

Au niveau politique, dans l'agglomération, nous sommes tous là. Au niveau du bureau communautaire, il y a 15 vice-présidents dont 11 hommes et 4 femmes. Au niveau des 25 délégations, 21 délégations pour les hommes et 4 pour les femmes en 2021. On parle de l'année 2021, entre temps, des choses ont certainement bougé. C'est difficile quand on fait un focus sur une année d'avoir un résultat car il peut être complètement différent l'année d'après suite à une évolution.

Il y a eu beaucoup d'actions réalisées en 2021 et 2022, je vous en reparlerai peut-être tout à l'heure, notamment ce document édité que vous avez peut-être eu qui s'appelle « Le grand pari de l'Egalité » et qui a été fait à l'issue des rencontres avec les femmes chefs d'entreprise le 8 mars dernier. Il contient les portraits de femmes de notre territoire qui sont chefs d'entreprise avec un rappel de toutes les lois et règlements que l'on doit appliquer dans le cadre de l'égalité. C'est toujours un bon rappel pour nous tous. On a des obligations et ce document les rappelle à juste titre. On a également organisé dans l'année des ateliers, 4 ateliers, certains d'entre vous y ont participé sur différents sujets. On avance sur ce chantier-là. C'est un moment important et je pense que c'est un rendez-vous que l'on aura chaque année et il est important de s'y atteler. Je vous parlerai du projet d'action dans la prochaine délibération.

Je ne vous dis pas tout, vous pouvez le lire et vous faire une idée par vous-même de cette situation. En tout cas, on va tout faire pour que cela soit très bien.

Jean-Marc DELIA : Merci beaucoup pour cette photo de situation de notre agglomération. Est-ce que cela appelle des remarques ?
Pas d'intervention.

Le conseil communautaire **PREND ACTE** du rapport 2021 sur l'égalité entre les femmes et les hommes, joint en annexe.

N°013 : Plan d'actions annuel 2023 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Madame Marie-Louise GOURDON expose au conseil communautaire :

Conformément à la réglementation en vigueur en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, il est proposé au conseil communautaire de prendre connaissance et d'approuver le plan d'actions annuel 2023 relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la communauté d'agglomération, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation d'égalité dont les coûts sont estimés à 12 500 €.

Ce que l'on a déjà fait dans les années 2021 et 2022, on va évidemment le continuer notamment travailler dans l'égalité des politiques des ressources humaines, dans la lutte contre les violences, dans la mixité des emplois dans le domaine de la parfumerie notamment où il y a déjà eu un atelier avec Dominique BOURRET, dans la mixité dans le sport où l'on a travaillé aussi avec Gilles RONDONI et le service des sports. Il y a tout ce travail qui est fait. On est en train de travailler sur une coordination des associations qui travaillent dans le champ des violences sexistes et sexuelles sur nos territoires. Il y a beaucoup d'associations, des institutions, des associations loi 1901, et on voudrait essayer d'avoir une vue d'ensemble, un réseau, de manière à ce que chacune d'entre elles puissent se coordonner avec les autres en cas de besoin. C'est très important sur nos territoires de faire en sorte que ce réseau se mette en place et qu'il soit fonctionnel dans la perspective de signer en 2023, à la fin d'année, une convention avec la délégation des droits des femmes.

Il y a pas mal de projets qui vont dans le bon sens et je pense qu'il faut rester attentif à cette problématique de l'égalité.

On est en train de travailler également sur un projet pour le mois de mars de cette année, appelait « le mars de l'égalité » qui va faire intervenir dans tous les collèges de l'agglomération, pour toutes les classes de troisième, des femmes et des hommes qui représentent des métiers notamment sur le thème « fille/garçon, tous les métiers vous sont ouverts ». Vous savez que l'on a tous des stéréotypes en tête des métiers féminins et des métiers masculins. Les enfants ont aussi des stéréotypes parce qu'ils sont dans des familles qui ont des stéréotypes. On aimerait parler de tout cela. Il y aura une trentaine d'interventions. C'est une volonté de toucher toute une génération d'un seul coup au même moment. Cela touche également beaucoup d'intervenants d'autres territoires, des chefs d'entreprise, des gens qui travaillent dans tous les métiers, cela crée une mobilisation et une réflexion sur ce sujet. Si cela marche bien, on continuera l'année prochaine et on reproduira ce schéma sur les autres classes de troisième et ainsi de suite.

Jean-Marc DELIA : Merci beaucoup.

Est-ce que cela appelle des remarques avant que nous puissions passer au vote puisque nous devons approuver ce plan d'action pour l'année 2023 ?

Pas d'intervention.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan d'actions annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2023, joint en annexe, selon le budget estimé à 12 500 € ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023

N°014 : Convention de transfert de gestion de l'emprise du parking de la gare ferroviaire de Grasse entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et SNCF Gares et Connexions

Madame Michèle PAGANIN expose au conseil communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse ont souhaité candidater conjointement en 2016 à l'appel à manifestation d'intérêt « quartiers Gare » lancé par la Région PACA ayant pour objectif de créer les conditions nécessaires à une interdépendance vertueuse entre un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) et son environnement

urbain. La candidature CAPG/Commune de Grasse a été retenue parmi 6 sites lauréats à l'échelle Régionale.

Après une première phase d'étude de prospective urbaine lancée en 2018 sur le secteur élargi de la Gare de Grasse, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Ville de Grasse souhaitent engager la requalification du parking de la Gare SNCF afin d'y réaliser un « jardin de pluie » ayant pour double fonction une amélioration de la gestion des eaux pluviales et de l'environnement urbain du quartier.

Pour cela, il est nécessaire de prévoir une convention de transfert de gestion avec SNCF Gares et Connexions, propriétaire de l'emprise du parking. Cette convention détermine les modalités de mise à disposition de l'emprise par la SNCF à la CAPG dans l'objectif d'améliorer l'environnement urbain de la gare ferroviaire.

Quoi de plus agréable que de vous proposer un vote relatif à l'aménagement du territoire car il est transversal. Il touche à la fois le cadre de vie, la restructuration et la requalification d'un quartier, l'environnement urbain, l'aménagement paysager, et l'aménagement hydraulique avec l'amélioration de la gestion des eaux pluviales. Ce site c'est celui de la gare de Grasse qui est notre porte d'entrée pour les visiteurs, pour nos touristes, et également pour nos actifs qui prennent le train.

Notre président a eu l'idée de la création de ce que nous allons dénommé « un jardin de pluie », de la végétalisation, de l'embellissement et surtout, de limiter fortement le ruissellement urbain à cet endroit spécifique. On a l'occasion, dès 2023, d'avancer concrètement dans la restructuration du quartier de la gare qui avait été envisagé depuis déjà longtemps puisque dès 2016, la Région avait fait un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les quartiers de gare. Grâce à la ténacité de notre président, Jérôme VAUD, le 20 septembre 2016 exactement, notre communauté d'agglomération et la ville de Grasse avaient été retenues par le Président de Région. L'objectif était de créer un pôle d'échange multimodal ce qui a été fait, un environnement adéquat et une restructuration de quartier qui restent à faire. En 2018, c'est le parking de la gare qui a été cité comme site prioritaire pour améliorer donc la gestion des eaux pluviales et requalifier l'environnement. Aujourd'hui, le terrain désigné est celui du parking actuel de la gare de Grasse, la section BZ numéro 603 qui représente 2 880 m². Il faut envisager une convention de transfert de gestion au profit de notre agglomération et au profit de la ville. Elle ne concerne non pas les 2 880 m² mais plutôt 2 860 m² car la SNCF souhaite conserver 20 m² pour y installer un petit pôle de service avec distribution de billets et conciergerie pour le retrait de colis. C'est une offre de services pour nos concitoyens. Je vous demande de bien vouloir autoriser notre Président à signer cette convention de transfert de gestion et approuver les conditions qui sont vraiment à la faveur de notre communauté d'agglomération puisque il n'y a pas d'indemnisation pour l'occupation de ce site, une résiliation prévue de plein droit avec une indemnisation de la part de la SNCF au regard des investissements qui auront été réalisés par notre communauté d'agglomération. La contrainte est de destiner exclusivement l'aménagement à la gestion d'un espace public à vocation piétonne avec un aménagement hydraulique et conserver le caractère de domanialité publique du bien.

Jean-Marc DELIA : Merci beaucoup Michèle. Est-ce qu'il y a des questions ?

Paul EUZIERE : Cette convention entre la SNCF qui est propriétaire de cette parcelle et la communauté d'agglomération a un but louable : aménager un espace public avec des espaces végétalisés et de détente. Il est absolument nécessaire de multiplier les espaces verts et de détente à Grasse où ce qui fleurit en ce moment et de façon accélérée c'est la bétonisation.

Nous sommes d'accord avec l'objet de cette convention, ceci-dit, cette parcelle de 2 880 m² est depuis toujours utilisée comme un parking gratuit dans le quartier. L'aménagement envisagé conduit donc à supprimer des dizaines de places de stationnement gratuites dans ce quartier. On ne peut pas, à notre sens, les remplacer. Il faut trouver une solution, faute de quoi, contrairement à ce qui a été dit en présentation de la délibération, toute la vie des habitants du quartier et au-delà, en serait sérieusement perturbée. Il faut trouver une solution de remplacement.

Il y en a une à quelques dizaines de mètres de là, le parking intermodal et communautaire de la gare. Le groupe des élus « Grasse à tous » vous propose que ce parking qui est au trois quarts vide quotidiennement et qui a coûté très cher à l'agglomération, bien au-delà

des sommes prévues comme l'a souligné un précédent rapport de la Chambre régionale des comptes, soit désormais gratuit comme l'est d'ailleurs l'autre parking communautaire de Mouans-Sartoux. Ce serait une proposition utile à l'aménagement du quartier qui serait non impactante financièrement compte tenu du très faible taux de fréquentation actuelle de ce parking et en même temps ce serait une mesure de justice entre les habitants de l'agglomération qui se posent la question de savoir pourquoi le parking communautaire à Mouans-Sartoux est-il gratuit et pas celui de Grasse, alors que celui de Grasse est vide.

Michèle PAGANIN : Pour répondre à certaines de vos questions, il y a une quinzaine de places qui vont être créées. Il vaut mieux 15 places que 0. Ensuite, beaucoup de « voitures tampons » y sont et où il va falloir certainement intervenir. D'autre part, il y a un travail avec les copropriétés voisines car de nombreux garages sont utilisés à usage de caves, les voitures ne sont pas garées dans les lieux où elles doivent être garées et elles sont sur le domaine public. C'est un travail de concertation qui va être engagé avec les services de l'agglomération.

Paul EUZIERE : C'est intéressant ce que ce que vous dites mais ce n'est absolument pas convaincant. On supprime plus d'une centaine de places de stationnement public qui tournent et qui ne sont pas du tout des « voitures tampons ». Il suffit de s'y rendre le matin et le soir. Il y a bien, peut-être, quelques « voitures tampons » comme il y en a dans les parkings publics ou privés.

On supprime des places de stationnement gratuites. Le groupe *Grasse à tous* propose que ce parking qui a coûté très cher, beaucoup plus cher que prévu, près de 30% de plus que ce qui était prévu, de la gare intermodale qui est vide, soit en accès gratuit comme l'est celui de Mouans-Sartoux.

Qu'est-ce que c'est, ce deux poids, deux mesures ? C'est ça, la question de fond. Le reste, ce ne sont pas 15 places qu'il faut. Je pense que cela serait apprécié par le quartier et par tous les Grassois et l'Agglomération cela ne lui coûterait rien, zéro.

Pierre ASCHIERI : On avait dit qu'on ne parlait plus du parking de Mouans-Sartoux.

Paul EUZIERE : Mais c'est en bien. C'est comme exemple.

Monsieur le Président : Mais Paul ne l'a pas soutenu.

Paul EUZIERE : Je n'ai pas soutenu des dépenses qui m'ont paru déplacées et très élevées. Par contre, je soutiens le principe de la gratuité qui est généralisé à Mouans-Sartoux. Là, je l'applaudis.

Pierre ASCHIERI : Le parking est gratuit, mais réglementé, le stationnement est réglementé. Ce qui veut dire que si on dépasse le règlement, enfin si on va au-delà de la période de stationnement autorisée, on est verbalisé.

Paul EUZIERE : On a qu'à faire la même chose dans le parking de Grasse, le parking intermodal qui est vide.

Monsieur le Président : Ce n'est pas vrai, il n'est pas vide. Monsieur BONELLI, vous avez la parole. Et puis, je vais vous répondre aussi parce qu'on ne peut pas laisser dire un certain nombre de contrevérités.

Philippe BONELLI : Monsieur le Président, merci. Pour répondre à mon collègue Paul EUZIERE, ce sont bien plus que quelques voitures tampons qui sont sur le parking aujourd'hui. C'est facile, il y en a tellement que l'on n'arrive pas à les enlever. On en enlève un peu parce qu'on ne dort pas quand même, mais il en revient toujours plus. Ensuite, les ensembles immobiliers qui sont au pourtour sont tous dotés de garages vides. Ce ne sont même pas des caves. Ils sont vides, les garages. Ou alors, ce qui se passe c'est que les jeunes installent des salons avec chicha et divers dans les garages, parce que bien entendu, les garages sont vides et les gens préfèrent aller mettre leur voiture en bas au parking gratuit où elle ne sera peut-être pas abîmée, je n'en sais rien. Si on venait à supprimer ce parking qui aujourd'hui est un parking de facilité, les gens remonteraient dans les garages, on

regagnerait les garages. Parce que là, systématiquement, ils abîment la porte principale, ils abîment les portes derrière et ils choisissent à leur gré ce qu'ils veulent utiliser. L'idée, c'est quand même de reprendre ces garages. Aujourd'hui, il y a des « nappes » de garage vides. Sous Valmy et sous Val-de-Provence, il y a des garages qui ne sont pas utilisés. L'idée, c'est un peu de récupérer ça. Il faut savoir aussi que, probablement, on va supprimer du parking qui est lié au train. Donc peut-être que le parking lié au train devra être remis quelque part et probablement dans ce parking intermodal. Après, gratuit, pas gratuit, lié au ticket de train ou au ticket de bus, je n'en sais rien, il y aura certainement des recherches à faire. Mais les parkings gratuits pour les gens qui sont autour, il y en a marre parce qu'en réalité, tout ce qu'on fait, c'est donner du parking à des voitures tampons.

Michèle PAGANIN : Les usagers de la SNCF bénéficient gratuitement du parking, vous le savez.

Paul EUZIERE : Mais il y a sans doute du vrai.

Monsieur le Président : Ah, voilà !

Paul EUZIERE : Je n'ai jamais contesté qu'il y ait une partie de vérité dans ce que vous dites, mais une partie. Je note que la délégation de service public pour la fourrière, elle fait ce qu'elle peut, mais elle ne fait pas plus. Ça, c'est regrettable. C'est une affaire grasse, ça. Ensuite, ce que je veux dire, c'est qu'il y a un problème de stationnement. J'aimerais bien connaître le taux exact de fréquentation du parking intermodal de la gare.

Monsieur le Président : Ce n'est pas vide. Parce que quand on dit "c'est vide", cela fait des effets d'annonce.

Paul EUZIERE : Mais non, ça ne fait pas des effets d'annonce. J'ai des photos où c'est vide.

Monsieur le Président : Ce n'est pas vide. Ça dépend si vous passez à deux heures du matin, il n'y a personne qui prend le train à deux heures du matin. On peut prendre des photos au moment où on a envie de prendre la photo.

Paul EUZIERE : Donnez les statistiques.

Monsieur le Président : Je vais vous répondre. Merci, Madame PAGANIN, merci Monsieur BONELLI qui accessoirement est adjoint du quartier de Saint-Claude, cela lui permet d'avoir une connaissance fine du quartier. Je ne dis pas que vous ne l'avez pas, Monsieur EUZIERE, mais il y a aussi l'adjoint qui connaît bien son quartier. Quelques mots de réponse, vous savez que notre volonté c'est de revégétaliser un certain nombre d'espaces qui sont imperméabilisés, goudronnés et minéralisés. Un jour, il faut prendre ces décisions. Soit ce sont des beaux discours de greenwashing dans lesquels on dit : "On désimpermeabilise des sols, on permet que l'eau s'infilte, qu'il y ait des jardins de pluie, des endroits dans lesquels on va désimpermeabiliser, enlever du goudron." Soit cela reste des discours, soit on passe dans des actes. Nous, on s'est dit que ce parking où il y a effectivement beaucoup de voitures qui sont pour la plupart, des voitures tampons, des voitures abandonnées, des voitures repérées par la police, marquées avec des enlèvements par la fourrière et j'en ai des chiffres et je vous donnerai ces éléments bien volontiers. Et on ne peut pas dire "Non, ce n'est pas vrai, il n'y a pas de squat". Si, il y a beaucoup de voitures à l'abandon, il y a beaucoup de voitures dans un triste état et il y a beaucoup de voitures qui ne contribuent pas à un quartier agréable à vivre. En tout cas, on n'a pas envie de vivre au milieu de plein de camions fourgons blancs abandonnés, les pneus crevés. Ce n'est pas du tout ce qu'on imagine comme environnement dans ce quartier. On préfère de la végétalisation, du bien-être, un endroit pour les enfants, les papas, les mamans, des endroits de jeux, des endroits végétalisés. Ça, c'est la première des choses. Vous pouvez être contre. Vous pouvez dire : "Non, je veux du goudron et des voitures tampons à l'abandon". Nous, ce n'est pas ce que l'on veut et pour vouloir autre chose, on va prendre des décisions.

Deuxième sujet, c'est de dire que bon nombre de ces voitures qui sont là, parce que vous avez raison de dire que « c'est occupé ce parking », ce sont des voitures qui ne prennent pas le soin d'aller dans le parking de la communauté d'agglomération qui a coûté très cher,

vous l'avez souligné, c'est vrai, et aujourd'hui qui ne vont pas au bon endroit parce qu'il y a des usagers qui prennent l'autobus ou le train qui, par simplicité, ne vont pas dans le parking du dessous alors qu'ils auraient une gratuité en présentant leur titre de transport SNCF, Sillages ou « Zou ! ». Nous, on préférerait que ces gens-là aillent dans le bon endroit puisqu'il a été payé par une communauté d'agglomération précédente à l'exécutif que je conduisais. Vous étiez élu, vous avez débattu de ces sujets de construction de parking et aujourd'hui, il n'est pas suffisamment utilisé. Vous disiez qu'il est vide, c'est faux. Mais il n'est pas suffisamment plein. On vous donnera les taux de fréquentation, le volume de présence mois par mois, la saisonnalité. Tout ça, cela s'analyse. Mais il n'est pas vide. Il y a des gens qui utilisent bien sûr le transport en commun, le train et qui utilisent ce parking gratuit, avec vidéo surveillée, et protégé gratuitement pour pouvoir utiliser la multimodalité. C'est important aussi et cela conduit à ce que les transports en commun soient davantage utilisés quand on a une capacité de stationnement gratuite. Ce parking, il est fait pour ça, il est payé pour ça. Pourquoi on ne l'ouvre pas en gratuité totale ? C'est parce que, quand on a un délai dans lequel la communauté d'agglomération qui s'appelait Pôle Azur Provence à l'époque, a perçu des moyens financiers pour faire ça, ils ont eu des fonds FEDER européens. Ces fonds FEDER imposent qu'un fléchage soit destiné aux usagers de la multimodalité. Sinon on perd le bénéfice de ces fonds FEDER. Donc on ne peut pas décider quelque chose dans lequel on va se rendre redevables de rembourser des fonds FEDER si jamais on donne un usage différent de ce qui n'a pas été fait pour. C'est important aussi parce que si on dit "OK, on déplaçonne l'éligibilité de ce parking et de ce stationnement", on se rend aussi dans une situation dans laquelle on est opposables en restitution des participations financières de l'Europe sur ce sujet. Je veux bien analyser les dates auxquelles se terminent ces sujets-là, les dates auxquelles les fonds FEDER n'exigent plus cela et prendre aussi la réflexion de dire : "Si on rend le parking gratuit, il faut que l'on conserve aussi des places pour permettre aux utilisateurs du train, de l'autobus, de la multimodalité de trouver des places". La volonté, ce n'est pas d'être méchant avec les riverains, ce n'est pas de dire "On est dans une démarche dans laquelle on veut embêter des gens", mais c'est d'améliorer la vie et l'esthétisme du quartier, que l'on puisse désimperméabiliser ce quartier qui est quand même tout goudronné. Franchement, est-ce que cela donne envie d'être dans cet endroit, dans ce virage rempli de voitures tampons ? Vous pouvez dire non, c'est vrai, on n'a qu'à sortir tous les deux ensemble, on va voir après. Vous verrez qu'il y a plein de voitures épaves au milieu, c'est la vérité. Et la dernière chose, c'est aussi que nous puissions réfléchir sur la question de la rue Marguerite Raineri où là aussi on peut créer peut être 10, 15, 20 places de stationnement supplémentaires dans une rue communale où on n'a pas formalisé du stationnement, mais pour laquelle il y aurait peut-être à absorber un certain nombre de véhicules pour répondre aux riverains qui en ont besoin. Vous avez raison, tout le monde n'a pas suffisamment de place et il faut que cela s'accompagne de solutions où on va tracer des places supplémentaires. Je pense notamment à cette rue Marguerite Raineri et peut-être même à l'entrée de la montée à droite de toute la résidence de l'Adret, du Valmy et du Val-de-Provence. Mais je préfère rétablir cela parce qu'il y a un cadre réglementaire. On ne peut pas faire ce que l'on veut en disant : "Le groupe Grasse à tous propose du parking gratuit pour tous les habitants." On ne peut qu'applaudir. Les gens vont dire "Paul EUZIERE est formidable", sauf que vous pouvez le proposer, mais vous n'avez pas le droit de le faire. La vérité, elle est là quand même.

Paul EUZIERE : Je vous remercie pour votre démonstration. Donc c'est le fonds FEDER qui bloque ?

Monsieur le Président : Non, c'est le fonds FEDER qui, quand on contractualise...

Paul EUZIERE : Oui et cela bloque la possibilité de gratuité sinon nous devons rembourser ?

Monsieur le Président : Oui, on respecte les conditions d'un contrat.

Paul EUZIERE : Donc cela bloquerait parce qu'il faudrait rembourser.

Il n'y a pas d'intervention du fonds FEDER pour le parking de Mouans-Sartoux, j'imagine ?

Monsieur le Président : Si.

Paul EUZIERE : Ah ! Donc le Fonds FEDER, à Grasse, il a une couleur et à Mouans-Sartoux, il a une autre couleur ?

Monsieur le Président : Pas du tout.

Paul EUZIERE : À Grasse, il impose des contraintes...

Monsieur le Président : On a monté ce projet ensemble parce que Mouans-Sartoux, ce n'est pas « le Dernier des Mohicans »...

Paul EUZIERE : J'aimerais comprendre la logique des choses. Ce n'est pas Paul EUZIERE qui veut faire des effets, c'est Paul EUZIERE qui veut comprendre et sans doute au-delà, beaucoup de Grassois et même de collègues élus ici. Il y a un fonds FEDER qui contraint le parking construit à Grasse à ne pas avoir la gratuité, mais le même fonds FEDER à Mouans-Sartoux autorise la gratuité. Mystère des mystères !

Monsieur le Président : Pas du tout.

Paul EUZIERE : Si, c'est mystérieux.

Monsieur le Président : Laissez-moi vous répondre, c'est très simple. Le fonds FEDER, il ne s'applique pas de manière différente en Europe, à Grasse ou à Mouans-Sartoux. On n'est pas dans des pays différents avec des règles différentes. Le fonds FEDER, il se décline partout pareil. Sur Mouans-Sartoux, le fonds FEDER, il s'est appliqué, on a perçu des fonds, on a voté pour les percevoir. Vous vous souvenez, vous m'avez dit "On autorise le président à demander le fonds FEDER pour le parking de Mouans-Sartoux" que vous avez vous-même combattu et c'est la vérité. Le fonds FEDER, on l'a sollicité à Mouans-Sartoux.

Paul EUZIERE : Je n'ai pas combattu du tout le parking de Mouans-Sartoux, j'ai combattu la notion de parking communautaire.

Monsieur le Président : Oui voilà.

Paul EUZIERE : Comme celui de Grasse, d'ailleurs.

Monsieur le Président : Vous l'avez combattu. Et sur la partie du fonds FEDER que l'on a reçue, il s'applique à la partie multimodalité de Mouans-Sartoux, la moitié des places. Si vous regardez le dossier de construction du projet de Mouans-Sartoux, il y a la moitié des places qui sont à la multimodalité et l'autre moitié des places qui sont des places classiques qui ne sont pas multimodales. Et le fonds FEDER, on a perçu cette somme sur la partie de la multimodalité.

Paul EUZIERE : Sur la partie multimodale, elle est payante ?

Monsieur le Président : La partie multimodale est réservée aux usagers de la multimodalité, comme le veut le fonds FEDER, comme à Grasse.

Paul EUZIERE : Faisons la même chose à Grasse.

Monsieur le Président : A Grasse, ce sont 100 % de ce qui a été construit.

Paul EUZIERE : La différence, c'est que vous avez une partie qui est dédiée à Mouans-Sartoux à la multimodalité et le reste qui est ouvert à tout le monde, si j'ai bien compris ?

Monsieur le Président : C'est cela.

Paul EUZIERE : Et ce n'est pas le cas à Grasse ?

Monsieur le Président : Non.

Paul EUZIERE : Alors, c'est cela qu'il faut faire.

Monsieur le Président : C'est trop tard, c'est construit. Quand on a créé le parking de Grasse, 100 % du parking de Grasse, il a été déposé dans un appel à projet. Il a perçu de l'argent de l'Europe FEDER en disant : "On a 100 % du parking pour la multimodalité". Vous pouvez me reprocher plein de trucs, même en 2006, quand je n'étais pas élu.

Paul EUZIERE : Ce n'est pas dans mes habitudes. Je remarque que c'est une opération remarquable qui a explosé le coût.

Monsieur le Président : Je ne peux pas changer ce qui s'est passé avant.

Paul EUZIERE : Non, je le sais ça.

Monsieur le Président : Il y a un dossier qui a été déposé, on a collecté de l'argent de l'Europe. Dans cet argent de l'Europe, on a pris un engagement, on a dit : "Promis, juré, on le donne 100 % à la multimodalité. On s'interdit le droit de l'ouvrir", et en échange on a l'argent". Aujourd'hui, je vous dis ce qu'il en est.

Paul EUZIERE : Et c'est pour une période de combien de temps ?

Monsieur le Président : C'est ce que je suis en train d'analyser pour dire si l'obligation contractuelle tombe dans quelques années, on peut ouvrir un débat. Et je souhaite d'ailleurs, ouvrir un débat. Mais ce débat ne doit pas non plus déstructurer la question de la capacité d'avoir des places pour les gens qui vont utiliser le train.

Paul EUZIERE : Bien sûr. Cela se vérifie avec des chiffres.

Monsieur le Président : Pas uniquement, cela se vérifie avec une méthode de contrôle, c'est-à-dire qu'il faut regarder ce que l'on gèle, comme à Mouans-Sartoux, pour la multimodalité et ce que l'on gèle pour de la rotation rapide ou du stationnement de voisinage, cela s'étudie. Mais aujourd'hui, on ne peut pas dire que le parking est vide, c'est faux.

Paul EUZIERE : Vous donnez les chiffres et vous donnez la date butoir du fonds FEDER.

Monsieur le Président : On ne peut pas dire que le parking est vide, c'est faux. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de voitures tampons.

Paul EUZIERE : Il est presque vide.

Monsieur le Président : Non. On ne peut pas dire que le parking est vide, c'est faux. Il vaut mieux dire la vérité, je vous donnerai les chiffres. Deuxièmement, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de voitures tampons et ventouses, c'est faux. On n'a qu'à aller voir sur place. Je passe régulièrement. On marque régulièrement des pneus avec des bombes de peinture, avec des véhicules qui sont dans des situations non correctes, non assurés et ils sont retirés. On a des chiffres et je pourrais vous les donner. Je pense que l'on veut une ville plus végétale, plus agréable à vivre et ne pas avoir un grand truc rempli de goudron avec que des voitures tampons et des pneus crevés partout. Ce n'est pas un environnement correct. Même la voie de contournement, elle n'est pas agréable dans la manière dont c'est incrémenté. Il faut que l'on travaille sur ces sujets-là pour végétaliser. C'est ce qu'on propose dans cette délibération, c'est de dire : "On passe des paroles aux actes". Il y a des gens qui disent "Il faut revégétaliser les cœurs de ville", cela contribue à baisser de quatre ou cinq degrés pendant les fortes périodes de chaleur, parce que la végétalisation permet cela naturellement. Cela permet d'avoir un environnement qui est plus agréable. Vous avez vu ce matin dans la gare, a ouvert la boulangerie Saluzzo, on a réouvert les toilettes publiques, on va ouvrir un distributeur de billets de banque Société Générale, il va y avoir une requalification de ce quartier. Heureusement, on a gagné les recours sur les hangars, cela démarre dans 15 jours. On a envie d'avoir un quartier qui évolue positivement et qui soit végétalisé. J'ai même demandé à ce que, dans le cadre de ce virage qui a été mis à disposition gratuitement par Gares & Connexions, puisque l'assiette foncière dont on parle,

appartient à Gares & Connexions, d'être dans une démarche de dire : "Pourquoi ne pas valoriser cet immobilier ? ». Pourquoi ne pas dire « On va vous le vendre ou il va y avoir un projet immobilier de construction d'immeubles dans ce virage ? ». C'est Gares & Connexion qui est propriétaire. On a réussi à se battre pour obtenir une mise à disposition à l'Agglomération, pour essayer de faire un jardin et un jardin de pluie qui va collecter toutes les fortes précipitations. Il suffit de voir quand il pleut, tout le virage est sous l'eau.

Paul EUZIERE : Parce que les canalisations sont insuffisantes.

Monsieur le Président : Insuffisantes et c'est trop imperméabilisé.

Paul EUZIERE : Gouverner, c'est prévoir, aussi. Et c'est pour cela qu'on a multiplié les permis de construire pour des grands ensembles depuis des années dans le quartier.

Monsieur le Président : En tout cas, je pense que si on multiplie des permis de construire pour permettre à ce qu'il y ait de l'activité, il faut prévoir aussi les bassins de rétention avec les permis de construire, parce que sinon c'est une erreur. Et là, dans tout le virage, on fait un bassin de pluie, on fait un jardin public avec des passerelles, avec une volonté de travailler sur le végétal dans ce quartier. Après, j'entends votre position de dire "Attention aux habitants et à leur stationnement", vous avez raison de le dire.

Paul EUZIERE : Et ceux qui vont dans le quartier aussi, il n'y a pas que les habitants et les riverains.

Monsieur le Président : Oui, mais il faut faire des choix. Je note votre position. J'espère que vous allez voter pour et j'espère que l'on va pouvoir avancer dans une requalification jolie, esthétique, végétale de ce quartier. Il en a bien besoin. Je ne crois pas que c'est le quartier où l'on dit "Tout est parfait, tout est joli", je ne crois pas que cela soit le cas. Il en a bien besoin et j'espère que l'on va voter pour, en travaillant à des solutions de stationnement au sujet desquelles vous aurez interpellé et attiré l'attention de notre assemblée sur ce sujet. Nous le notons dans le procès-verbal pour que vous puissiez le revendiquer le moment venu, si c'était le cas.

Philippe BONELLI : Je pense que l'on ne peut qu'être d'accord avec la végétalisation de la place mais je suis un peu d'accord avec Monsieur EUZIERE quand il dit que le parking multimodal est sous utilisé.

Monsieur le Président : Non, il a dit : "Il est vide."

Paul EUZIERE : C'est une formule, on verra le pourcentage.

Philippe BONELLI : Ceci étant, c'est quand même très difficile d'aller dans ce parking si on doit prendre un train et que l'on arrive à la dernière minute. Tout le fonctionnement est à revoir parce qu'il faut commencer par aller faire des photocopies. Ensuite, quand on veut reprendre sa voiture, j'ai attendu 45 minutes avant de trouver le gardien qui est occupé à d'autres tâches. Si on ne revoit pas le fonctionnement, je pense qu'il n'y aura pas grand monde qui va l'utiliser.

Monsieur le Président : Merci de votre contribution. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'autre intervention. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Paul EUZIERE : Non, mais moi, j'attends les chiffres.

Monsieur le Président : Mais on va vous les donner.

Paul EUZIERE : Et après, je dirai Mea culpa ou pas.

Monsieur le Président : Non, mais ce n'est pas vide. C'est sous-utilisé, c'est vrai. Il y a besoin d'améliorer le fonctionnement et l'utilisation.

Paul EUZIERE : On verra les pourcentages. On en reparlera la prochaine fois.

Monsieur le Président : Il faut aussi que l'on prenne des actes. Je veux dire que c'est bien de constater que c'est sous-utilisé. Mais ce n'est pas suffisant.

Philippe BONELLI : Non seulement c'est sous-utilisé, mais quand vous venez de Paris ou de Marseille, que vous avez un train qui arrive à 20 heures et que vous savez que le parking est fermé à 21 heures, il suffit que le train ait eu un peu de retard et on reste en carafe sur le parking multimodal.

Monsieur le Président : Je ne crois pas que l'on reste en carafe dans le parking. Il est ouvert 24 heures sur 24 heures le parking ? On va regarder le sujet pour vous apporter des réponses sur l'usage. Plus on va faire mieux et plus on va corriger des défauts de fonctionnement. C'est notre rôle d'ailleurs de pouvoir avoir une lecture froide sur les choses pour les faire progresser. Mais un, le parking n'est pas vide. À mon avis, il est sous-exploité, c'est une vérité. À mon avis, il est sous-exploité aussi parce qu'il y a cette poche de stationnement où les gens ne vont pas dans le parking parce que c'est plus facile de se garer en surface que de descendre effectivement dans ce parking. Et donc, la nature fait que les gens vont vers où c'est le plus facile. Mais je pense qu'il faut que l'on pense à un autre usage, une autre destination pour ce parking qui va embellir, améliorer le quartier. Je crois que cela doit nous rassembler, ce sujet-là. Cela doit nous rassembler normalement. Donc, pas de vote contre et abstention de Monsieur EUZIERE et de Madame CONESA qui attendent de voir les chiffres. Et une fois qu'il verra que le parking n'est pas vide, il pourra faire son mea culpa ou pas. Il y a 220 places dans le parking multimodal. C'est normal aussi qu'il se calibre pour une trajectoire plus grande que son usage actuel.

Paul EUZIERE : Avec comme horaires 6 heures - 21 heures.

Monsieur le Président : Il faut regarder cela. En tout cas, on va le regarder et l'intégrer si cela améliore l'usage. Vous avez absolument raison de le souligner. Merci beaucoup.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de transfert de gestion entre la CAPG et SNCF Gares et Connexions pour l'emprise du parking de la gare, cadastrée BZ 603, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de transfert de gestion ci-annexée et tout document afférant à ce dossier.

N°015 : Signature d'une convention de mise à disposition d'un outil d'intelligence économique avec la ville de Grasse

Monsieur Christian ORTEGA expose au conseil communautaire :

La direction du développement économique de la communauté d'agglomération conçoit et anime des projets économiques à l'échelle locale afin de stimuler le territoire en vue de contribuer à son attractivité et faciliter l'activités des entreprises qui y sont installées. La direction a un rôle prospectif afin de comprendre et d'anticiper les mutations économiques dans le but d'accompagner les évolutions du territoire en matières socio-économiques.

Par conséquent, la communauté d'agglomération s'est dotée d'un outil d'intelligence économique permettant d'assurer les missions d'observations économique et prestations associées (informations et animations économiques, gestion clients, etc.).

La présente délibération prévoit de mettre à disposition de la Commune de Grasse cet outil d'intelligence économique proposé par « Economie et Territoire » contre une participation financière d'un montant de 9 168€/an. Cet outil pourra être déployé en fonction des demandes des communes désireuses d'approfondir la connaissance de leur tissu économique.

Je souhaite saluer le travail porté par notre Président pour l'activité économique, pour les entreprises et nos communes mais aussi saluer le travail du service DEVECO qui organise régulièrement des formations, des rencontres, des visites en entreprise. Je vois le travail d'exception qui est réalisé et je les remercie. Cela peut se faire parce qu'il y a une volonté du président pour notre communauté d'agglomération, pour les entreprises et notre économie et pour l'emploi sur nos territoires.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition de la Ville de Grasse d'un outil d'intelligence économique pour un montant de 9 168 €/an ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le premier vice-président, Jean-Marc DELIA, à signer la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 et suivants.

N°016 : Aide à la production du parc social - Subventions de la CA du Pays de Grasse aux opérations agréées sur l'année 2022 et autorisation de signature des conventions de financement

Madame Marie-Louise GOURDON expose au conseil communautaire :

Afin d'accompagner la production de logements locatifs sociaux sur son territoire, et conformément au programme d'actions du PLH et à ses engagements formalisés dans la convention de délégation des aides à la pierre établie avec l'Etat (2021-2026), la communauté d'agglomération a défini un cadre d'intervention en faveur du logement social. A ce titre, les organismes du logement social ont sollicité de la communauté d'agglomération des aides financières pour la réalisation de 15 opérations agréées en 2022, en contrepartie desquelles des droits à réservation supplémentaires lui ont été accordés. L'engagement financier de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'élève, au titre de l'année 2022, à 695 000 €.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Effectivement, c'est la manière de thésauriser sur notre territoire des choses qui partaient dans un grand flux financier entre les Alpes-Maritimes et Marseille et qui ne revenaient jamais en Pays de Grasse. Cela restait chez les Marseillais. Donc aujourd'hui, en créant cette aide à la pierre, on a gardé sur notre territoire cet argent, que l'on peut redistribuer pour faire des projets et qui nous rendent aussi moins éligibles aux sur-pénalités de la SRU. Et c'est un peu l'ambition avec la création de ce service d'aide à la pierre qui n'a pas été un long fleuve tranquille puisque la DDTM était défavorable à la création de ce service d'aide à la pierre. Après, nous avons travaillé pour construire la confiance. Aujourd'hui, notre agglomération s'est dotée de ce service et a le droit de conserver les sur-pénalités payées par les communes sur la taxe, que je qualifie injuste. Cela nous permet de donner aussi un choix politique aux communes pour aider et accompagner des bailleurs et repousser d'autres que l'on ne voudrait pas sur les territoires. Cela permet d'avoir la main politique sur un certain nombre de personnes que l'on veut et qu'on ne veut pas sur le territoire, en aidant ou en accompagnant un projet financièrement sur nos communes. Et c'est dans cet esprit aussi que nous travaillons pour pouvoir aider et accompagner des projets. À l'époque, avant ces situations, c'était pour minimiser la charge foncière que cela avait été créé. Et l'ancienne communauté d'agglomération d'ailleurs, Pôle Azur Provence, avait cet outil d'aide pour soulager la charge foncière et permettre à des projets de naître, ce qui n'a pas été gardé après.

Marie-Louise GOURDON : J'ai oublié de préciser qu'en plus de la garantie d'emprunt qui nous apporte une dotation en logement sur ces programmes, en plus, le fait de contribuer financièrement, double le nombre de logements mis à disposition directement de l'Agglomération.

Monsieur le Président remercie Madame la Vice-présidente et demande s'il y a des prises de parole.

Catherine SEGUIN : C'est bien un accord de principe ?

Marie-Louise GOURDON : C'est pour l'année 2022. Donc, ce sont des programmes agréés. On vote ici la somme que l'on va leur verser.

Catherine SEGUIN : Sous réserve qu'elle soit réalisée quand même, parce qu'il y a des programmes qui peuvent faire l'objet de recours.

Marie-Louise GOURDON : Ah oui, peut-être... À ce niveau-là, je ne peux pas te répondre.

Monsieur le Président : Moi, je peux répondre. On vote des participations financières. Ces participations financières seront débloquées à partir du moment où il y a un conventionnement avec la DDTM. Le conventionnement permet la création de logements. Pour que l'on verse les participations financières, il faut que le projet voie le jour. Si le projet ne voit pas le jour, on ne va pas donner de l'argent aux bailleurs. Cela va de soi.

D'autres questions ? Pas d'autre question.

Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

J'en profite pour saluer l'immense travail qui est fait à la fois par Nathalie Campana et l'ensemble de son service pour la mise en place de cet outil qui nous permet de thésauriser 1,4 million sur nos territoires et c'est plutôt une bonne chose.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre établi par la présente délibération, les subventions aux organismes du logement social affectées aux opérations de production du parc locatif social citées ci-avant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de ces subventions selon l'échéancier établi par la convention de financement ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2023 et suivants au chapitre 204, article 20422 ;
- **D'ETABLIR** les conventions de financement correspondantes, jointes en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les organismes du logement social ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°017 : Dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat privé du Pays de Grasse (OPAH et OPAH-RU) 2022-2027 - Modification des modalités d'intervention financière de la communauté d'agglomération

Madame Marie-Louise GOURDON expose au conseil communautaire :

Au titre de sa politique locale d'amélioration de l'habitat privé, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pilote, depuis octobre 2022, deux nouveaux dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat privé (OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse") pour une durée de 5 années. Dans ce cadre, la délibération n°155 du 22/09/2022 précise les conditions d'attribution et de versement des aides de la communauté d'agglomération. Dès lors, au regard des dossiers examinés sur ce premier trimestre d'opération, et afin de consolider l'enveloppe financière prévue pour 2022, il est pertinent d'apporter des précisions aux règles applicables.

Nous apportons quelques précisions dans cette délibération qui n'étaient peut-être pas bien stipulées, notamment des plafonds qui sont introduits et aussi la nature des travaux qui sont prises en compte. Par exemple, pour les travaux lourds et habitat indigne, nous apportons une subvention de 25 % mais plafonnée à 8 000 euros ; pour les travaux de sécurité et de salubrité, une subvention à 20 % plafonnée à 5 000 euros de notre côté. S'il y a plusieurs logements appartenant à un même propriétaire, l'aide maximale est plafonnée à 18 000 euros.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame Seguin, vous avez la parole.

Catherine SEGUIN : Dans la suite de la commission de lundi d'ailleurs très intéressante, fructueuse même, je me suis demandée si on n'aurait pas pu — à moins que cela ait été fait, mais que je n'aie pas été présente à cette commission —, si cette aide accordée n'aurait pas pu être modulée comme on l'a fait pour les autres aides. Loc1, Loc2, Loc3, intermédiaire social et très social, c'est la même aide qui est accordée.

Marie-Louise GOURDON : On est dans de nouveaux financements. Comme on l'a fait à la dernière commission, on a eu une année de mise en place des premiers financements. On a vu ce qui n'était pas suffisamment pertinent et ce que l'on pouvait faire évoluer, ce que l'on proposera à un prochain conseil communautaire. Au fur et à mesure, on ajuste.

Monsieur le Président : Y a-t-il d'autres interventions ? Pas d'autre intervention. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les modifications des règles applicables aux aides de la CAPG ci-avant mentionnées dans le cadre des dispositifs programmés OPAH "Pays de Grasse" 2022-2027 et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" 2022-2027 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2023 et suivants, au chapitre 204, nature 20422 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi et au paiement de ces subventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°018 : Débat d'orientation budgétaire 2023

Monsieur le Premier Vice-président expose au conseil communautaire :

Il est proposé aux conseillers communautaires de débattre des orientations budgétaires 2023. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Un projet de rapport d'orientations budgétaires a été adressé aux conseillers communautaires avec les convocations au présent conseil communautaire.

Monsieur le Président introduit le débat : Nous allons débattre des orientations budgétaires de notre collectivité pour l'année 2023, et je cède la parole à Jean-Marc Délia en charge des finances. Je vous cède, Monsieur le Premier vice-président, la présidence de séance quelques instants.

Monsieur le Premier vice-président prend la parole :

Chers collègues, la communauté d'agglomération doit conformément au CGCT, organiser en séance un débat pour l'année 2023 et l'assemblée doit prendre acte de la tenue de ce débat. Nous démarrons notre débat d'orientation budgétaire.

Le rapport qui vous a été transmis pour ce débat d'orientation budgétaire est composé de trois grands paragraphes :

- Le contexte économique 2022 et 2023
- Le bilan financier de la CAPG 2022
- Les orientations de 2023

Le contexte économique

En synthèse, l'économie doit faire face à un double défi avec le retour de l'inflation et surtout en 2022 et 2023 d'un fort ralentissement de la croissance du PIB, ce qui ne sera pas neutres pour les budgets des collectivités locales. En effet, en 2023 on s'attend au mieux à une croissance du PIB de 1% voire une récession mais aussi une inflation toujours autour de 4% sur fond de crise en Ukraine. La dette publique devrait atteindre 3 milliards soit 111% du PIB.

Concernant le volet de la loi finances en synthèse, les principales mesures concernant les collectivités sont :

- La suppression de la CVAE sur deux ans qui sera remplacée par une compensation de TVA par l'Etat,
- Un filet de sécurité inflation des dépenses énergétiques avec des critères allégés,
- L'amortisseur électricité,
- L'augmentation de la DGF,
- La création d'un fond vert directement géré au niveau du Préfet du département.

Le bilan 2022

Les résultats de 2022 du budget principal sont quasi connus et montrent un bon résultat avec un fonds de roulement d'environ 7,7 M€ (contre 4,9 M€ en 2022) soit plus 2,8 M€.

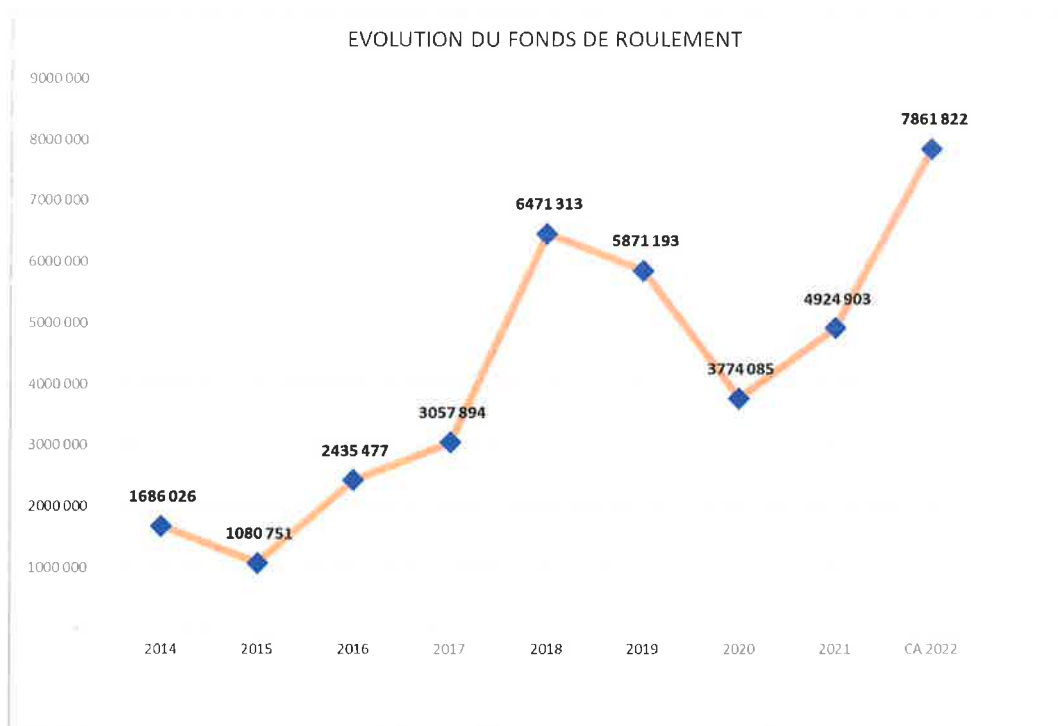
Ce bon résultat est dû à une bonne maîtrise des charges courantes (générale et personnel) mais aussi une bonne dynamique des ressources de fonctionnement, recettes des services et de la fiscalité: +6% par rapport à 2021. On constate une forte affluence de nos équipements publics mais aussi une très forte dynamique du produit de TVA qui remplace la Taxe d'habitation (+10%).

Les services ont bien maîtrisé les dépenses malgré le contexte.

Donc le résultat de fonctionnement s'établit à 10,2M€ contre 6,5M€ en 2021 et le résultat d'investissement s'établit en déficit à -2,4M€

L'année 2022 a vu une des années où la CAPG a le plus investi près de 12M€ alors que depuis 2014 le niveau moyen d'investissement s'établissait à 8/9M€ par an avec toujours un emprunt plafonné 3M€ par an.

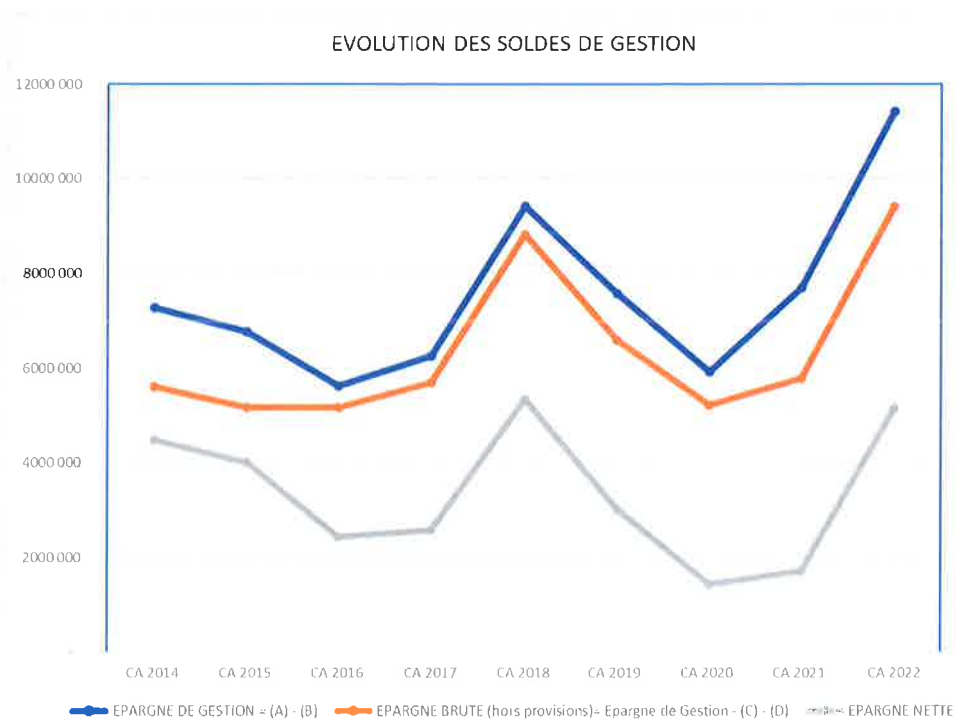
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	CA 2022
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 088 979	1 264 765	1 377 861	2 417 734	3 256 743	1 247 829	1 506 648	2 788 377	5 317 012
REPORT R002	10 549 854	1 686 026	2 950 791	2 435 477	2 752 621	6 009 363	5 871 193	3 774 085	4 924 903
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	14 638 833	2 950 791	2 812 990	2 677 211	6 009 363	7 257 193	5 720 545	6 562 462	10 241 914
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 6 571 636	11 082 767	1 492 587	758 136	241 288	- 1 847 949	- 560 461	308 901	742 532
REPORT D001	- 6 381 170	- 12 952 806	- 1 870 040	- 377 453	220 662	461 949	- 1 385 999	- 1 946 460	- 1 637 559
SOLDE D'INVESTISSEMENT	- 12 952 806	- 1 870 040	377 453	380 683	461 949	- 1 385 999	- 1 946 460	- 1 637 559	- 2 380 092
SOLDE D'Exécution (Fonds de roulement)	1 686 026	1 080 751	2 435 477	3 057 894	6 471 313	5 871 193	3 774 085	4 924 903	7 861 822



En conséquence le fonds de roulement atteint son plus haut niveau depuis 2014 à 7,7 M€.

Les ratios estimés pour 2022 voient l'épargne brute s'établir à 9,4M€ contre 5,8M€ en 2021 et une épargne nette à 5,1M€ contre 1,7M€ en 2021.

La capacité de désendettement qui est la capacité de la CAPG à rembourser toute sa dette s'établit à 6 années alors que l'on était à 9,2 années en 2021.



Les perspectives 2023

- Concernant le budget 2023, les hypothèses retenues en fonction des éléments de perspectives connues à la date d'élaboration du budget sont les suivantes :
 - Une baisse des produits de services de -8% (à cause de la fin du marché formation),
 - Une hausse de +5% du produit de fiscalité (revalorisation forfaitaires bases des Valeurs Locatives de +7% et +5% pour la fraction de TVA),
 - Des dotations stables de DGF et de CAF pour le service jeunesse en recettes.
- Concernant les dépenses, l'hypothèse retenue est une maîtrise des dépenses de gestion à +4 par rapport au BP 2022 malgré l'inflation prévue de +4,2% et surtout la hausse des dépenses d'Énergie (prévision +42%)
 Les charges d'intérêts de la dette n'augmentent que de +5% car 93% de la dette est à taux fixe, donc protégée de toute hausse des taux.
 Pour le FPIC, dans la loi de finances il n'y a pas eu modification de l'enveloppe toujours fermée à 1 Milliards, donc une hypothèse maintenue à 1,5M€.
- Concernant les investissements, le budget 2023 a été élaboré avec un niveau de dépenses d'équipement hors dette de 12M€ comme pour 2022 mais avec l'hypothèse de ne pas avoir recours à l'emprunt en 2023. En effet les niveaux d'autofinancement permettraient à CAPG de financer ces investissements sur fonds propres.
- Concernant les dépenses, 2023 est une année de transition entre les gros projets qui se sont terminés en 2022 et les futurs gros projets structurants à venir comme la piscine altitude 500, Grasse Campus 2, le BHNS. En 2023 il y aura beaucoup de frais d'études pour tous ces nouveaux projets.
 Les recettes de subvention attendues s'élèvent à 4,9M€ : 3M€ au BP et 1,9 en RAR (reste à réaliser).

Pour la dette l'objectif de cette année est de ne pas emprunter et d'atteindre un encours cible de 50M€ (contre 60M€ en 2015). Nous serons donc désendettés de 10,2 M€ depuis 2015.

93% de notre encours est à taux fixe avec un taux moyen de 2,64% (pour mémoire en ce moment les taux fixes sur 20 ans se négocient autour de 3,7%)

Pour les ratios, la CAPG maintient toujours son objectif comme chaque année, c'est-à-dire une épargne brute autour de 4 à 6M€ et une épargne nette positive et maintenir sa capacité de désendettement à moins de 10 années. Les ratios sont des valeurs très importantes notamment lorsque nous avons recours à l'emprunt. Nous devons maîtriser ces ratios et c'est ce que nous sommes efforcés de faire pas mal d'années, ce qui nous a permis de sortir du réseau national d'alerte. Ce qui nous permet d'avoir un peu plus de « respiration » pour pouvoir entamer notre deuxième phase de projets. Nous sommes sur une année de transition sur laquelle on a souhaité poursuivre notre désendettement et rester très attentif.

Nous vivons au rythme international, suivant l'actualité mais c'est toujours le même esprit ; rigueur, prudence mais avec des investissements, ce qui est bien pour notre dynamique et pour le territoire et le développement économique.

Vous avez pu lire le rapport fourni et cela retrace ce que je viens de vous dire.

La parole est à vous.

Paul EUZIERE : Je pense que l'on peut se féliciter de l'évolution positive des soldes de gestion avec comme indicateur essentiel attendu pour le compte administratif 2022, mais je pense que ce sera cela ; une épargne brute à 9,2 M€ contre 5,8 M€ l'année précédente et une épargne nette de 5,1 M€ contre 1,7 M€. Ceci dit, comme l'indique le document c'est un niveau assez exceptionnel et au 31 décembre 2023 l'épargne brute envisagée serait donc de 6M€ ce qui permettrait de dégager une épargne nette positive. C'est un point encourageant et qu'il faut souligner.

Je crois que l'on peut se féliciter aussi de la baisse de la dette et de sa structure qui est essentiellement à taux fixe, même si paradoxalement ce n'est pas absolument sans incidence en période d'inflation et donc des hausses de taux d'intérêt. Mais 55,4 M€ au 1^{er} janvier 2023 contre 57,1 M€ au 1^{er} janvier 2022, je pense que c'est un point positif.

Par contre, il y a d'autres indicateurs qui s'inscrivent dans la durée qui sont plus inquiétants. Notamment l'évolution de la population entre 2015 et 2020 qui est marqué dans les Alpes-Maritimes d'une légère hausse de 1,4 %, essentiellement due à l'Est du département et du secteur Antibes – Sophia-Antipolis, mais il n'en va pas du tout de même pour notre agglomération qui perd 1,5 %. Il y a des petites communes qui perdent des habitants notamment dans le Haut-Pays mais les pourcentages au regard du nombre d'habitants ne sont pas significatifs. Par contre, Grasse qui est la ville principale a perdu 4,4 % en 5 ans, soit 2 129 habitants, elle est passée de 50 937 en 2015 à 48 700 en 2020. En clair, il y a 446 grassois qui ont quitté leur ville chaque année entre 2015 et 2020. Or, cette tendance ne s'est pas arrêtée en 2020, elle se confirme. Il appartient évidemment au conseil municipal de Grasse d'en analyser les raisons mais s'agissant de la commune qui pèse auprès de la moitié de l'agglomération, notre conseil communautaire doit en prendre conscience parce que la poursuite de la baisse du nombre d'habitants de Grasse et de l'agglomération, ne serait pas sans conséquence sur le fonctionnement et le devenir de la CAPG.

Le document du débat d'orientation budgétaire qualifie pour la CAPG, d'année transitoire l'année 2023 en matière d'investissement, nous en prenons acte et je crois qu'il y a des moments où il faut faire des pauses et ajuster le tir. Je voudrai souligner qu'il aborde notamment le budget du service transport Sillages et la contrainte de service public. C'est-à-dire le subventionnement à partir du budget principal transport communautaire à hauteur de 3,2 M€ pour 2023. Alors, depuis le 1^{er} janvier, les transports Sillages s'effectue dans le cadre d'une délégation de service public qui a été attribuée pour 10 ans à l'entreprise catalane Marfina Moventis. Ce qui s'est traduit entre autres par des horaires de passages non respectés, des informations voyageurs absentes sur les poteaux d'arrêts, des véhicules sans destination affichée et un état de certain bus défectueux.

Monsieur le Président reprend la présidence de séance.

Paul EUZIERE : J'ai reçu encore hier soir, des photos très parlantes à ce sujet, par l'état des bus et le manque de conducteurs également.

Tout cela ajouté à la décision de transfert de la gare routière du centre-ville suscite le mécontentement et même la colère légitime de nombre de nos concitoyens. Il y a eu quatre rassemblements et manifestations qui ont eu lieu à Grasse, à l'initiative de l'association PANE. Nous, le groupe des élus, nous avons toujours demandé depuis le mois de juillet 2022 que soit mise en place une instance de dialogue entre les usagers, chauffeurs, représentants de la CAPG et Marfina Moventis afin d'anticiper les problèmes, de les recenser et de chercher ensemble les solutions. La création de cette instance de dialogue a été refusée. Le résultat c'est la situation actuelle, avec aussi un absentéisme qui monte en flèche chez les conducteurs de bus. Avec des questions de sécurité qui restent en suspens. A cet égard, je me permets de rappeler que la convention de sécurité prévoit 2 réunions par an et que depuis 1an et demi il n'y a eu aucune de ces réunions réglementaires. J'ajoute, en outre, que des bruits de couloir rapportent que des préavis de grève y compris illimités auraient été déposés et que des débrailages seraient envisagés. Donc, dans l'intérêt de tous, nous vous demandons instamment de créer cette instance de dialogue afin que les usagers et chauffeurs, sans attendre que la situation des transports publics ne se dégrade encore, soient consultés et entendus et qu'on évite les points d'achoppement et même d'affrontements.

Monsieur le Président : Peut-être quelques éléments de réponse monsieur le Premier vice-président ?

Jean-Marc Délia : Par rapport à la démographie, c'est un indicateur que l'on regarde de près, qui peut avoir des incidences.

Paul EUZIERE : Oui, parce que si on descend en dessous de 100 000, ça va créer des problèmes, sur la DGF et autres.

Jean-Marc Délia : On fait très attention, c'est un indicateur et c'est très important pour nos retraites. On n'est d'ailleurs pas à égalité sur le territoire, on voit qu'il y a des communes qui sont en forte croissance et d'autres un peu moins.

Claude SERRA : Pour les transports, je ne vais pas revenir sur l'ensemble des procédures que nous avons mis en œuvre, vous le savez, ce n'est pas à vous que je vais apprendre que jusqu'à présent le dispositif ne fonctionnait pas à la grande satisfaction des familles et des scolaires et des salariés. Nous avons donc saisi l'occasion du renouvellement de l'échéance du marché pour lancer une nouvelle procédure de DSP. Celle-ci a donné lieu au résultat que vous connaissez. Nous devons donc mettre en place ce dispositif dans les conditions les plus difficiles, c'est-à-dire un 1^{er} janvier. On aurait souhaité se trouver dans une autre situation mais la réglementation est ainsi faite.

Oui, il y a quelques bus qui sont anciens parce que l'ancien délégataire n'a pas du tout joué le jeu et certains chauffeurs non plus, je le dis très clairement. Ils ont même sciemment saboté la mise en œuvre de l'opération. Nous y travaillons d'arrache-pied quasiment tous les jours sous l'autorité du président et avec l'ensemble des services. Je peux vous garantir que je tiens actuellement des réunions, au nom du président, secteur par secteur partout où le problème se pose. J'en appelle à la cohérence de tous, il ne faut pas confondre transports collectifs et voitures taxis mises à disposition en fonction des horaires de tout un chacun.

L'ensemble du dispositif sera au clair au plus tard fin mars, je pense, et l'ensemble de la population verra des bus neufs autrement plus sécurisants et confortables que ceux que nous avons actuellement et qui seront beaucoup plus économes en termes de rejet à effet de serre. Donc, laissez-nous un peu de temps aux services qui travaillent d'arrache-pied pour mettre en œuvre tout ce dispositif. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci. Quelques éléments complémentaires pour ma part pour répondre à Monsieur EUZIERE. En termes de démographie, je m'engage à fond. En termes de transport, je veux corriger dans vos propos car il y a effectivement une association PANE qui a véhiculé le fait que j'étais responsable du transfert de la gare des autobus de la buanderie. A grands coups de manifestations. Moi je suis contre ce transfert de la gare de la buanderie et j'attire l'attention du président Renault MUSELIER, président de Région qui est l'autorité organisatrice de transport. Certains dans des raccourcis volontaires et je pense que ce n'est pas fait innocemment quand on va dire que c'est de la faute de Jérôme VIAUD que les autobus de région ne viennent plus à la gare de la buanderie. Il y a une petite volonté de nuire au maire en faisant cela. J'ai un débat ouvert avec le président MUSELIER avec qui je parlais encore hier soir et tout à l'heure de ce sujet, en disant je comprends que la gare de la buanderie ne soit plus adaptée à un certain nombre de sujets sécuritaires. Les chauffeurs nous ont informés qu'avec le stationnement des bus en V, les uns en face des autres, de la dangerosité des marches arrière avec les personnes qui passent. Je le conçois, je ne veux pas aller à l'encontre des règles de sécurité pour autant je ne souhaite pas me résigner sur le fait que les autobus des lignes de 610 de Cannes, 530 de Sophia puissent venir déposer les gens qui viennent du littoral ou amener les gens de Grasse à l'inverse, en cœur de ville. Je le corrige car dans les propos que vous avez eu, la question de la suppression de la gare de cœur de ville est liée à tout cela.

Moi, je me bats contre ça, je souhaite attirer la question de l'organisation des transports, la Région, sur l'importance de dire que l'on ne peut pas avoir une politique d'incitation de revitalisation en cœur de ville avec des politiques régionales importantes (l'opération cœur de ville, le campus universitaire, comment faire pour que la ville de Grasse soit plus attractive) et dans le même temps couper des lignes qui alimentaient ce cœur de ville. Je suis le premier défenseur de ça, je veux le dire ici, car certains disent « c'est la volonté du Maire d'enlever la gare et les autobus », « c'est de sa faute à lui, quand vous le voyez, dites-lui ». Je suis le premier défenseur de conserver les lignes régionales qui viennent irriguer notre centre-ville. Il y a des mensonges, des personnes qui disent cela sciemment et qui sont tenaces dans l'opinion publique. Et les gens disent que c'est la volonté de Jérôme VIAUD qu'il n'y ait plus de bus qui viennent directement du littoral en cœur de ville, c'est faux !

Merci de me permettre devant nos concitoyens de dire que je suis le premier défenseur du retour de ces lignes dans le cœur de ville ; j'y mettrai tout mon énergie et en sensibilisant le président de région, en lui disant qu'il y a une incohérence entre la politique régionale de revitalisation des cœurs de ville et la perte de ces dessertes. J'ai toute confiance dans l'écoute qu'il apportera. Notre conseiller régional, Jean-Marc DELIA, y œuvre aussi, je le remercie. J'ai échangé avec Renault MUSELIER et l'ensemble des personnes qui sont en charge de ces sujets à la Région, pour permettre à Grasse de garder ses lignes qui irriguent

notre centre-ville et je remercie Claude SERRA qui en tant que Vice-président de la CAPG et président de Sillages a aussi beaucoup œuvré pour obtenir des avancées sur ces sujets. Cela me permet de rétablir des vérités afin que l'on ne cristallise pas la faute sur le Maire alors que certains le font très rapidement et malhonnêtement car je ne suis pas le patron de l'autorité organisatrice de transport régional.
Y a-t-il d'autres interventions ?

Catherine SEGUIN : J'ose espérer que ça a été enfin compris car c'est la deuxième ou troisième fois que vous nous tenez ce discours ici.

Monsieur le Président : Quatrième fois.

Catherine SEGUIN : Quatrième fois, voyez je ne voulais pas exagérer. Monsieur EUZIERE a fait une proposition qui me paraissait intéressante pour cette consultation et moi j'irais plus loin, en demandant à ce qu'elle soit intercommunale. Parce que du côté de nos communes, Monsieur SERRA doit le savoir, dans l'ouest de l'agglomération il y a quand même beaucoup de soucis avec les transports en commun et en particulier pour les scolaires.

Claude SERRA : Il y a quelques problèmes que nous avons réglés notamment avec monsieur le Maire de Peymeinade puisque nous avons un bus à plus gros gabarit qui ne passe pas dans le vieux village, et le problème a été réglé. Et d'un autre côté on ne peut pas, madame SEGUIN, mettre un bus à chaque fois qu'une principale de collège change ses horaires. On essaie de s'adapter comme on peut, mais je voudrais quand même rappeler, mes chers collègues, que quand on se plaint d'un certain nombre de dispositifs qui ne vont pas, d'ailleurs j'ai prévu de réunir l'ensemble des Maires de l'Ouest le 2 mars prochain pour en débattre. On oublie de rappeler quelques fondamentaux ; le premier, l'essentiel du transport collectif en France est financé par VM l'ancien VT. Grâce à ce qu'a pu obtenir notre président, nous avons désormais le BHNS qui nous permet de maintenir le VM à un taux exceptionnel, un taux maximal, ce qui alimente notre budget, sinon je ne sais pas comment, vous avez eu la présentation du budget de la CAPG il y a un instant, nous aurions pu financer le transport collectif.

Nous avons lancé une opération de DSP mais avec une tarification constante malgré la hausse qui a touché le carburant, la hausse qui touche les salaires des chauffeurs, nous avons voulu jouer la préservation du pouvoir d'achat des salariés et des familles des scolaires. Par ailleurs, nous allons avoir une flotte totalement rénovée et qui sera beaucoup plus sécurisée. Je n'ai jamais entendu de critiques sur les anciens bus assez curieusement et maintenant on vient me parler des bus. Ils sont en cours de renouvellement, ça ne se fabrique pas en deux jours, mais par ailleurs nous avons une obligation légale qui consiste à assurer une place assise à chaque scolaire désormais transporté. Nous sommes obligés de changer de gabarit, car certains ne passent plus dans certains chemins.

Monsieur MACARIO a engagé plus de 20 000 euros de travaux pour réaménager l'agencement de sa mairie, pour permettre au bus de tourner. Moi-même, j'ai engagé 15 000 euros sur mes chemins pour permettre à des bus de passer. On s'adapte comme l'on peut mais ne me demandez pas de travailler avec une baguette magique toutes les 2 minutes.

Monsieur le Président : Madame SEGUIN, je vous invite à vous rapprocher davantage de votre Maire pour qu'il vous explique tout ce que nous faisons pour Peymeinade. Beaucoup de choses sont prises en compte, pour que nous puissions calibrer, organiser les choses et répondre à certains nombres de demandes qui nous ont été faites.

Nathalie CAMPANA, Claude SERRA, Fabien VIAN, Raphaël FLATOT intègrent la remontée de terrain des communes et il y a des arbitrages budgétaires qui sont faits sur ces sujets-là.

Vous me dites « j'ose espérer que vous avez été entendu et cela fait quatre fois que vous nous dites la même chose », mais vous savez je suis constant. Si dans 2 mois je n'ai pas été entendu, je continuerai à dire la même chose, et je continuerai à vous rendre compte. C'est normal, je défends la position de dire que Grasse ne veut rien lâcher sur ces questions de gare de la buanderie. Moi aussi j'aimerais être entendu plus rapidement. Mais je ne céderai pas ! Parce qu'il en va de la fréquentation du centre historique de Grasse et de la dynamisation du cœur de ville, et je ne baisserai pas les bras.

Paul EUZIERE : J'approuve totalement le fait d'enfoncer le clou puisque je le fais moi-même.

Monsieur le Président : Merci

Paul EUZIERE : Comme vous n'étiez pas là, vous n'avez pas entendu ma déclaration. Je disais que la DSP s'est traduite en autre par des horaires de passages non respectés, des informations voyageurs absentes sur les poteaux d'arrêts, des véhicules sans destination affichée, un état défectueux de certains bus.

Monsieur le Président : J'ai entendu, j'étais là. Et c'est vrai

Paul EUZIERE : C'est sûr et cela ne peut pas, ne pas être vrai car c'est les termes de votre communiqué dans Nice-Matin.

Monsieur le Président : Oui, bien sûr.

Paul EUZIERE : Tout cela ajouté à une décision d'un transfert de la gare du centre-ville qui suscite mécontentement et même la colère légitime de nombre de nos concitoyens. Je n'ai absolument pas dit que c'était de votre fait.

Monsieur le Président : Merci et cela m'a permis de repasser mon message.

Paul EUZIERE : Par contre, comme vous enfoncez les clous, j'enfonce le mien ; je dis et je redis qu'il y a urgence de mettre sur pied une commission communautaire comprenant les usagers, les chauffeurs, les représentants de la CAPG administratifs et élus et Marfina. Pour qu'on crève tous les petits abcès qui sont en train de devenir gros et qui vont finir par créer des problèmes qui seront difficilement résolus parce qu'on les aura laissé s'accumuler. Je pense que le dialogue et les structures de dialogue sont indispensables pour cette question des transports.

Je propose cette instance de dialogue, si elle est mise en place, je ne revendique pas d'y être, je dis seulement que c'est l'intérêt de l'agglomération, des usagers, des chauffeurs et de tout le monde.

Monsieur le Président : Merci Monsieur EUZIERE, pour avoir ré-enfoncé votre clou.

Après avoir débattu, le conseil communautaire **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023.

N°019 : Société Economie Mixte Locale Eaux de Mouans (SEML) - Financement des programmes d'investissement - Garantie d'emprunt au comité d'investissement Régional du Crédit Mutuel

Monsieur le Premier Vice-président expose au conseil communautaire :

La Société d'Economie Mixte Locale Eaux de Mouans, en charge de la gestion déléguée des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif, a défini son programme d'investissements conformément au contrat de concession et doit recourir à un emprunt de 3M€ auprès du comité d'investissement Régional du Crédit Mutuel, pour engager des travaux d'équipements des ouvrages nécessaires au bon fonctionnement des services prévus dans le cadre du contrat de délégation du Service Public.

Une garantie d'emprunt doit être accordée par chaque actionnaire à savoir 900 000€ pour la CAPG et 600 000€ pour la Ville de Mouans-Sartoux.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 900.000 € selon les caractéristiques et conditions des contrats de Prêts, joints en annexe au titre du contrat de prêt du Crédit Mutuel ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document ou contrat qui serait la suite de la présente délibération.

N°020 : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers de la CAPG

Monsieur le Premier Vice-président expose au conseil communautaire :

Il est proposé au conseil communautaire de prendre connaissance et de prendre acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et de charger Monsieur le Président de sa diffusion.

Je vais parcourir le rapport rapidement. Le rappel du total de la population couverte par ce service de collecte est de 100 162 habitants. Vous avez dans ce rapport l'ensemble des moyens humains, les équipements au service de cette collecte et l'ensemble des circuits concernant cette collecte. Au niveau des tonnages, sur l'année 2021, nous avons collecté 83 300 tonnes. Ce qui nous fait un ratio par habitant de 832 kilos par an par habitant. Il faut savoir que l'année 2021 était encore impactée par la Covid. C'est vrai que les chiffres des années 2020 et 2021 sont un peu en hausse. Pour information, vous verrez qu'en 2022, puisque nous avons déjà les retours au niveau des tonnages, on est en baisse concernant le nombre de déchets collectés.

Concernant l'évolution des tonnages, depuis 2015, on peut constater une baisse des tonnages d'ordures ménagères au profit des emballages ménagers et des apports en déchetterie. Et aussi la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur le service collecte en 2021, mais l'ensemble de nos agents sont restés mobilisés.

Juste quelques chiffres pour que l'on puisse comparer. Si on se compare par rapport au ratio de moyenne sur la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, on est meilleurs au niveau des emballages, on est meilleurs au niveau du verre, on est un peu en dessous au niveau des ordures ménagères résiduelles, on est bien au niveau des textiles, on est en dessous au niveau des encombrants de même qu'au niveau des déchets dangereux, les DEEE, on est à l'équivalent au niveau des gravats. Ce qui nous fait un tonnage supplémentaire par rapport à la moyenne, ce sont vraiment les déchets verts puisque nous sommes à 138 kilos par an par habitant contre 78 kilos par an.

Concernant les déchets, ce qui est important pour notre couverture de TEOM puisque nous avons plusieurs zones, nous avons une couverture de TEOM sur 2021 qui est en deçà de nos coûts de collecte et de traitement, mais sur 2022 on devrait être beaucoup mieux puisque nous avons changé notre marché.

Les moments forts de l'année 2021 :

- continuité du service de collecte des déchets ménagers durant la crise sanitaire. Il faut le rappeler régulièrement et remercier les agents pour ce travail pendant une période d'incertitude les concernant.
- Préparation de la réorganisation de la collecte sur la vallée de la Siagne puisque l'année 2021 a été la période où on a travaillé sur la future régie. C'est un gros travail de la part de nos services.
- groupement de commandes pour le déploiement pour le programme local de prévention des déchets ménagers assimilés avec l'ensemble des partenaires : le SMED, Univalom, CACPL et la CASA.

Concernant les actions de communication :

- l'organisation d'un challenge Cliiink inter-collèges et inter-entreprises qui s'est poursuivie,
- la remise du chèque annuel de la Ligue contre le cancer,
- la poursuite de dynamiques pour les opérations zéro déchet sur le Pays de Grasse,
- la collecte des sapins de Noël,
- le lancement d'une plateforme de compostage partagée au plan de Grasse,
- l'opération Relais Tri mobile à l'école élémentaire Saint-Jacques à Grasse,
- l'organisation d'une semaine de promotion de compostage par Cap Azur,
- l'expérimentation d'une benne électrique pour la collecte des déchets.

Vous avez toutes les informations concernant les numéros verts qui ont été mis en place. Le numéro vert a reçu 13 827 appels en 2021 contre 14 253 en 2020. Cela s'améliore un peu. Nous avons eu 1 368 rendez-vous en encombrants répartis sur les communes de la zone une, vallée de la Siagne, et la zone deux, Mouans-Sartoux et la zone trois, Grasse.

Concernant les projets 2022 qui sont déjà maintenant passés, on avait poursuivi l'opération zéro déchet. Ce qui était important, c'était surtout, je vous résume, le lancement du nouveau marché et le passage en régie de la basse vallée de la Siagne. Cela a été le gros travail qui a été opéré en 2022.

Monsieur le Président : Merci. Il y a-t-il des interventions ? Monsieur EUZIERE, vous avez la parole.

Paul EUZIERE : Deux choses. D'abord, le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes souligne qu'il y a cinq zones et qu'il y a de fortes disparités notamment entre les charges et produits de Mouans-Sartoux et ceux de Grasse. Mouans-Sartoux, c'est Univalom, on le sait. Mais cinq zones, c'est beaucoup et d'autant plus beaucoup, qu'il y a 22 ans quand on a créé la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, Monsieur LELEUX avait alors dit à ce propos : "On va vers un lissage et vers une homogénéisation de la TEOM." On en est loin, avec des explications, des constats qui sont quand même difficilement compréhensibles. Je sors Mouans-Sartoux, mais comment se fait-il que la charge de traitement à Grasse, ce soit 121 euros par habitant, que Terre de Siagne ce soit 105 et que la Vallée de la Siagne, ce soit 103 ? Il y a une disparité pour le contribuable. Et quand on sait que la taxe, je n'en ai pas parlé dans le rapport d'orientation budgétaire, mais on va avoir une augmentation au moins de 7,1 % par le jeu des bases, ça finit par faire beaucoup. Pourquoi on ne va pas vers cette homogénéité qu'on attend depuis 20 ans, qui devrait être partagée, parce que c'est la mutualisation des charges et des coûts. J'enlève Mouans-Sartoux parce que Mouans-Sartoux, c'est Univalom.

Jean-Marc DELIA : Effectivement, Univalom ont des coûts de traitement qui ne sont pas les mêmes après la collecte. Après, on a un historique et on a des coûts de traitement qui sont différents parce que l'on a une DSP, par exemple sur la partie grassoise, sur la commune de Grasse, la basse Vallée de la Siagne et Terre de Siagne, on n'était pas du tout sur le même contrat de délégataire puisqu'on avait un marché sur la partie de Terre de Siagne. Quand on parle du taux et des bases, on sait très bien que les bases sont calculées selon les communes. Il y a des communes où les bases sont très basses, contrairement à d'autres. Vous savez que l'on est sur un territoire où il y a quand même de grosses disparités... Donc c'est vrai que par rapport aux bases qui datent des années 70. Donc c'est vrai que quand on compare les taux, c'est compliqué parce qu'un taux qui paraît très élevé quelque part, il a des bases qui sont beaucoup plus basses et de l'autre côté, il y a des bases qui sont plus élevées, donc un taux qui est un peu plus bas. C'est vrai que je comprends tout à fait. De toute façon, c'est l'objet au final de pouvoir lisser petit à petit cette TEOM parce qu'on le voit, il y a des disparités sur la couverture.

Paul EUZIERE : Sur 20 ans, il n'y a pas eu d'amélioration.

Jean-Marc DELIA : Exactement. Mais au final, cela ne fait pas si longtemps que cela que sur ce territoire-là, on s'est regroupé. Ce n'est que depuis 2014. On fait un vrai travail déjà d'optimisation par rapport aux disparités de territoires, aux types des collectes que l'on peut mettre sur les territoires. Je peux vous annoncer déjà sur 2022, et par rapport au nouveau marché que l'on a passé en 2022, vous verrez, on aura des coûts qui seront beaucoup plus bas au niveau de la collecte grâce au passage à la régie sur la basse vallée de la Siagne et au nouveau marché de collecte. Là, on a fait une petite simulation par rapport à l'ancien marché. Si on était restés en 2022 sur l'ancien marché, on aurait eu une différence d'un million d'euros de surcoût, si on était restés sur le même niveau, si on n'avait pas travaillé avec les services. Je tiens à remercier le directeur de ce service et l'ensemble des équipes, parce qu'ils ont des moyens de plus en plus difficiles. On a de gros problèmes de recrutement. C'est un secteur qui est très complexe. Je tenais vraiment à les saluer et à les remercier par rapport au travail qu'ils font, notamment ce qu'ils ont fait pendant la Covid. J'étais sur le terrain, on entendait à la télévision, et on ne savait pas comment le virus

passait et, eux, ils étaient sur le terrain à aller ramasser nos ordures ménagères. Et ça, franchement, quand on parle de héros, je pense que l'on a eu affaire à des personnes qui ont été héroïques pendant ce moment-là. Ce sont des personnels qui travaillent toujours dans l'ombre parce que les gens ne veulent pas entendre parler de leurs déchets et ils ne veulent même pas les payer alors qu'il y a beaucoup de traitement derrière. C'était juste la petite parenthèse et je tenais vraiment à saluer les équipes. C'est ce qui me permet de le faire en présentant ce rapport. Mais effectivement, et c'est la volonté puisque le directeur me le répète régulièrement, c'est pour cela qu'il y a ce comparatif par rapport aux zones et aux taux de couverture pour essayer de trouver quelque chose d'uniforme, mais ce n'est vraiment pas évident par rapport à notre territoire qui ne l'est pas, entre guillemets. Je ne sais pas si j'ai répondu ?

Paul EUZIERE : Si.

Jean-Marc DELIA : Est-ce qu'il y a d'autre remarques ?

Pas d'intervention.

Le conseil communautaire **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2021.

N°021 : Schéma global de gestion des déchets ménagers sur le Pôle métropolitain CAP Azur

Monsieur le Premier Vice-président expose au conseil communautaire :

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA), ainsi que les Syndicats compétents en matière de traitement des déchets UNIVALOM et SMED 06, dans le cadre du Pôle métropolitain CAP Azur, ont émis le souhait d'évoluer vers une autonomie du traitement des déchets par la complémentarité des équipements existants et de nouveaux outils nécessaires. Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le schéma global de gestion de déchets ménagers sur les territoires qui constituent le Pôle métropolitain CAP AZUR.

C'est une délibération qui a été votée à Cap Azur, que j'ai pu présenter aussi et délibérer au niveau du SMED. En tout cas, je me félicite que les élus de Cap Azur se soient posés pour travailler sur les futurs équipements de traitement pour nous assurer une autonomie enfin sur le territoire de l'Ouest. Pour résumer, l'idée est de mettre en commun nos unités de traitement, nos équipements et d'en créer d'autres pour améliorer le traitement et nous retrouver avec une autonomie sur les années à venir et de manière équitable sur le territoire. Les équipements existants sont : l'unité de valorisation énergétique d'Univalom, le centre de tri de Cannes géré par le SMED, le centre de valorisation organique du Broque géré par le Smed et l'installation de stockage des déchets non dangereux à Bagnols-en-Forêt que vous avez pu voir sur le reportage M6.

Les unités à réaliser pour compléter ces équipements déjà existants, ce sont : une unité de préparation des encombrants pour une utilisation en valorisation énergétique sur le site de l'unité de valorisation énergétique d'Univalom ; une centrale de production énergétique à partir de combustibles de substitution qui viendraient des encombrants, des refus de tri et des refus du CVO ; une fraction ligneuse des déchets verts à Cannes qui serait réalisée par le SMED sur le territoire de la CACPL ; et une unité pour le tri, la valorisation des déchets verts et des biodéchets sur le territoire de la CAPG portée par le Smed sur un site encore à trouver sur notre territoire, complétée par des plateformes de proximité modestes qui serait réparties sur le territoire de CAP AZUR concernant les déchets verts.

Est-ce que ça appelle des remarques de votre côté ?

C'est vraiment pour appuyer cette volonté commune de travailler sur une stratégie concernant les unités de traitement de nos déchets soutenue par les différents présidents des agglomérations.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas d'abstention.
Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le Schéma global de gestion des déchets ménagers sur les territoires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui constituent le Pôle métropolitain CAP AZUR ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, ainsi qu'à signer tous les actes ou documents afférents.

N°022 : Approbation de la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par Klaxit

Monsieur Claude SERRA expose au conseil communautaire :

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par Klaxit afin d'encourager la pratique du covoiturage sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Le montant alloué par la CAPG pour faciliter le covoiturage est de 100 000€.

Notre communauté d'agglomération s'est lancée dans une démarche pluridisciplinaire qui tend à améliorer nos déplacements sur toutes ses formes que ce soit le transport collectif, le gain de fluidité, l'emploi du covoiturage ou des vélos électriques. Notre opération de covoiturage se développe très bien à tel point que la première tranche de 15 000 euros que nous avons versée à l'opérateur classique dans le cadre d'une convention de partenariat est épuisée. Nous vous proposons pour l'exercice 2023, le vote d'un montant de 100 000 euros qui permettra de développer encore plus l'emploi du covoiturage dans l'ensemble de notre territoire. J'en profite pour féliciter la mobilisation des communes qui se lancent dans le développement de parking de covoiturage sur leur territoire.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Les parkings de covoiturage fonctionnent de mieux en mieux. Nous avons travaillé à ajouter des projets, notamment celui de Spéracèdes à la demande de son maire qui souhaite soulager ces sujets au niveau des routes et permettre une solution financée par le Département des Alpes-Maritimes. Nous sommes engagés pour trouver des solutions supplémentaires à ce qui était prévu dans le plan de notre communauté d'agglomération et dans un calendrier revu puisque les études démarreront dans l'année 2023 à votre demande Monsieur le vice-président.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Catherine SEGUIN : Tout en étant convaincue de l'intérêt de cette action, j'aimerais quand même que vous m'expliquiez le montant. J'ai revu les comptes-rendus des commissions mobilité et en décembre dernier, il y a eu un point qui faisait état de 15 000 euros en 2020, 25 000 en 2021, 45 000 en 2022 et donc là pour 2023, on serait à plus du double. Est-ce que l'action a vraiment plus que doublé ?

Claude SERRA : Effectivement les 15 000 euros dont j'ai parlé était un rajout qui a été fait en fin d'année pour boucler la boucle sur les 30 000 euros initiaux. On a déjà consommé 45 000 €. On vous propose une dotation prévisionnelle de 100 000 € mais ça marche très fort et en plus il y a une participation de l'État, pour la moitié, c'est l'Etat qui nous rembourse. C'est un dispositif qui permet à la CAPG d'avoir la maîtrise totale du fonctionnement, c'est-à-dire que lorsque l'enveloppe initiale est épuisée, la convention trouve son extinction. On est obligé de repasser une nouvelle convention et c'est ce que l'on vous propose aujourd'hui. Pour ne pas être obligé de jouer à l'accordéon, on vous propose pour 2023, c'est une ambition forte de notre part, de partir directement sur 100 000 euros.

Monsieur le Président : C'est-à-dire que la dotation c'est à l'utilisateur, en fonction du kilomètre et à la voiture. Si ce n'est pas consommé... Ce n'est pas parce qu'on a voté que l'on va les dépenser. C'est une enveloppe financière prévisionnelle sur l'exercice et le deuxième sujet, ce modèle, vous l'avez dit dans vos propos, vous y êtes favorable, et il est en train d'être modélisé à l'échelle du pôle métropolitain. David Lisnard va retenir ce modèle sur Pays de Lérins et Jean Leonetti va le retenir sur la CASA. C'est quelque chose qui fait école et qui permet d'enlever des véhicules. C'est un peu l'histoire de la récompense. On récompense des gens qui sont dans une démarche de covoiturage puisque spontanément cela ne se fait pas et là c'est une incitation financière à le faire.

Paul EUZIERE : Une petite réflexion par rapport à votre présentation, vous avez parlé à propos de Spéracèdes et de son maire, et de « ses sujets ». Moi en bon républicain, je connais les concitoyens ou les administrés, mais je ne connais pas les sujets. C'est un vocabulaire de monarchie ou quelque chose d'approchant. Je sais bien que ce n'est pas votre pensée mais vous avez dit « les sujets de Spéracèdes ».

Monsieur le Président : Non, ce n'est pas les mêmes « sujets », ce sont les sujets à l'ordre du jour, ce sont les dossiers.

Jean-Marc MACARIO, répond avec humour: Je n'ai pas encore de château.

Paul EUZIERE répond avec humour: Et pas encore monarque non plus.

Monsieur le Président : Merci de cette contribution précieuse. Je parle de sujet à l'ordre du jour. Sur le sujet de KLAXIT, vous l'avez compris, c'est un trait d'humour.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de position ? Non.
Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?
Une belle unanimité pour inciter le covoiturage.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par Klaxit ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la présente convention ;
- **DE DIRE** que le budget alloué à cette action est prévu aux budgets 2023 et suivants.

N°023 : Versement Mobilité (VM) : Demande d'exonération du Versement Mobilité de ADAPEI des Alpes-Maritimes

Monsieur Claude SERRA expose au conseil communautaire :

Il est proposé au Conseil Communautaire, après examen du dossier de procéder à l'exonération du Versement Mobilité pour l'établissement ADAPEI des Alpes-Maritimes. Cet établissement qui remplit les conditions d'exonération comprend 3 établissements au sein du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse : ESATITUDE LA SIAGNE, FOYER LA SIAGNE ST JEAN D'ANDON, et FOYER DE MALBOSC/LOUBONNIERS.

la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) prévoit l'instauration d'une exonération pour les fondations et associations par trois conditions cumulatives :

- ✓ être reconnue d'utilité publique ou avoir un lien juridique, administratif ou financier avec une association reconnue d'utilité publique,
- ✓ être une association à but non lucratif, selon les critères utilisés par l'administration fiscale (instruction 4 H-5-06 du 18 décembre 2006),
- ✓ exercer une activité à caractère social, apprécié selon un faisceau d'indices détaillés par la jurisprudence.

Les services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ont donc reçu dans ce cadre, une demande d'exonération présentée par l'Adapei pour trois de ces établissements puisque la Cour de cassation dans une jurisprudence, a estimé que l'examen de cette exonération devait se faire établissement par établissement. Après examen, je vous propose au nom des services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse d'accéder à la demande d'exonération du versement mobilité pour les trois établissements suivants : ESATITUDE LA SIAGNE qui se situe à la Roquette-sur-Siagne ; FOYER LA SIAGNE ST JEAN D'ANDON qui se situe à la Roquette-sur-Siagne ; FOYER DE MALBOSC/LOUBONNIERS qui se situe à Grasse, au quartier Saint-Jean.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Une belle unanimité pour l'Adapei et je vous en remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** à compter du 01/01/2023 l'exonération du Versement Mobilité; au bénéfice de l'établissement ADAPEI Alpes-Maritimes pour les 3 établissements suivants :
 - ESATITUDE LA SIAGNE ;
 - FOYER LA SIAGNE ST JEAN D'ANDON ;
 - FOYER DE MALBOSC/LOUBONNIERS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à notifier cette décision aux services en charge du recouvrement du Versement Mobilité.

N°024 : Ligne Nouvelle Provence-Côte-d'Azur (LNPCA) – Signature de la Convention relative au financement des études de niveau « avant-projet » de la phase 2 du projet Ligne Nouvelle Provence-Côte-d'Azur

Monsieur Claude SERRA expose au conseil communautaire :

Il est proposé au Conseil Communauté d'approuver la Convention relative au financement des études de niveau « avant-projet » de la phase 2 du projet de Ligne Nouvelle Provence-Côte-d'Azur LNPCA. Elle précise notamment le programme de l'opération, l'assiette de financement et le plan de financement des études.

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est appelée à contribuer à hauteur de 161 430,90 € sur la période 2023 – 2027.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des interventions ? Des abstentions ? Des oppositions ?

Une belle unanimité et je vous en remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention portant sur la phase 2 du projet des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte-d'Azur (LNPCA) ;
- **DE PRECISER** que les dépenses seront prévues aux budgets 2023 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente convention portant sur la phase 2 du projet des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte-d'Azur (LNPCA) et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

N°025 : Bilan de la concertation préalable relative au futur Bus à Haut Niveau de Service (Bus Express) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse entre la Gare SNCF de Grasse et le Jardin du Musée International de la Parfumerie à Mouans-Sartoux

Monsieur Claude SERRA expose au conseil communautaire :

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le bilan de la concertation relative au futur Bus Express de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse entre la Gare SNCF de Grasse et le Jardin du Musée International de la Parfumerie à Mouans-Sartoux, qui s'est déroulée entre le 22 septembre au 08 décembre 2022. Il est également proposé de retenir la variante route de Cannes pour le tracé du Bus Express pour des raisons d'attractivité, de faisabilité, d'insertion environnementale et de conditions économiques.

L'opération est en voie actuellement de démarrage dans son cadre tout au moins procédural. Nous avons conformément à la loi, procédé à la présentation publique de ce projet. Je vous rappelle que trois ateliers thématiques dans ce cadre ont été réalisés :

- *Quelle offre de service avec le Bus Express ?* le 20 octobre 2022, de 18h à 20h, salle du Conseil, Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, 57 avenue Pierre Sépard, 06130 Grasse
- *Environnement et cadre de vie autour du projet de Bus Express*, le 10 novembre 2022, de 18h à 20h, Mairie annexe du Plan de Grasse, salle Emile Jacquemin, 06130 Plan de Grasse
- *Vélo, marche à pied et autres modes actifs, quels usages avec le Bus Express ?* le 24 novembre 2022, de 18h à 20h, salle du Château (n°8), rue du Château, 06370 Mouans-Sartoux

L'ensemble des habitants et des actifs ont eu la possibilité de se prononcer sur ce sujet par un dispositif très complet : cahier d'expression en ligne, cahiers d'expression mis à disposition de façon itinérante et également par courriel ou par courrier directement adressé à la communauté d'agglomération.

Cette concertation sur ce projet s'est déroulée dans de bonnes conditions. Elle a porté également sur le choix de la variante à retenir comme tracé du Bus Express.

Après l'ensemble de ces concertations et examen de la situation, il a été proposé de retenir la variante Route de Cannes pour le tracé du bus express pour des raisons multiples d'attractivité (besoin de mobilité et de desserte des habitants), de requalification et d'apaisement de l'axe emprunté mais également pour des questions de faisabilité, d'insertion environnementale et des conditions économiques.

Monsieur le Président : Je vous remercie beaucoup. Y a-t-il des questions sur ce BHNS et ses variantes ?

Gilles RONDONI : Monsieur le Vice-président pourra rappeler la nécessité de mettre en relation, et nous nous attachons à cela, les services de l'ingénierie et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse mais également les services du Département pour la question de la sortie et de l'entrée du futur échangeur de la Paoute. Les choses se mettent en place et c'est important car si, comme vous l'avez dit, la concertation et les informations sont bien passées, il n'en demeure pas moins que les gens ont des inquiétudes et qu'il est important pour nous de bien cibler aujourd'hui l'état du trafic actuel sur Grasse Sud et de son potentiel avec la livraison en 2024 de l'échangeur et les premiers travaux du TCSP BHNS en 2025 jusqu'en 2028.

Monsieur le Président : Merci beaucoup Monsieur le Vice-président et merci pour le travail qui a été mené en saluant Pierre ASCHIERI qui nous a accueilli à l'intérieur du château. C'était un beau moment, merci pour cet accueil. Merci également pour la réunion qui s'est tenue également avec Claude SERRA au Palais des Congrès de Grasse, c'était une soirée aussi importante. Ces concertations publiques, même si on regrette toujours qu'elles ne soient pas assez fréquentées par la population et qu'on aimerait qu'il y ait plus d'effervescence de débat, c'est quand même des choix majeurs stratégiques. Elles ont été tenues, il y a eu de nombreuses contributions également.

Je vous propose que nous puissions passer au vote. Y a-t-il d'autres interventions ?
Pas d'autres interventions.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation relatif au futur Bus Express de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **DE RETENIR** la variante « route de Cannes » pour le tracé du Bus Express pour des raisons d'attractivité (besoin de mobilité et de desserte des habitants), de requalification et d'apaisement de l'axe emprunté mais également pour des questions de faisabilité, d'insertion environnementale et des conditions économiques.

N°026 : Gestion du service public de Transports Urbains et Scolaires Sillages : Mise en conformité d'une des clauses du bail commercial avec la SCI ARPERO pour la location d'un ensemble immobilier sous la forme d'un dépôt de bus, sis 23 route de la Marigarde, 06130 GRASSE

Monsieur Claude SERRA expose au conseil communautaire :

Dans le cadre de la Gestion du service public de Transports Urbains et Scolaires Sillages, il a été proposé au conseil communautaire lors du conseil communautaire du 22 septembre 2022, la signature du bail avec la SCI ARPERO pour la location d'un ensemble immobilier sous la forme d'un dépôt de bus, sis 23 route de la Marigarde, 06130 GRASSE.

Suite au constat d'une irrégularité sur une des clauses du contrat, il convient de procéder à sa mise en conformité en retirant la délibération n°139 du 22 septembre 2022 et proposer au conseil communautaire d'approuver les termes du nouveau bail commercial modifiant un paragraphe de ladite clause.

Ce contrat du bail commercial comportait dans son article 10, un paragraphe qui indiquait que le preneur et le bailleur renoncent réciproquement et s'engagent mutuellement à faire renoncer par sa compagnie d'assurance à tout recours contre l'autre partie et son assureur en cas de sinistre. Cette disposition est apparue contraire à l'article L.2131-10 du Code général des collectivités territoriales applicable aux EPCI en vertu de l'article L 5211-3 du même code, il convient de la supprimer. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'adopter une nouvelle convention qui ne tient plus compte de ces dispositions.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RETIRER** la délibération DL2022_139 du 22 septembre 2022 approuvant la signature d'un bail commercial avec la SCI ARPERO ;
- **D'APPROUVER** les termes du nouveau bail commercial avec la SCI ARPERO pour la location d'un ensemble immobilier sous la forme d'un dépôt de bus, sis 23 route de la Marigarde, 06130 GRASSE, joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit bail commercial ainsi que les éventuels avenants, ainsi que toute pièce administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N°027 : EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : Résidence d'artiste – Transmission du récit « Un été culturel et créatif 2023 »

Madame Dominique BOURRET expose au conseil communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, en partenariat avec les communes du territoire, souhaite soutenir la création culturelle et accueillir un artiste en résidence de

création et de transmission dans le cadre de son programme de développement de l'éducation artistique et culturelle, « un été culturel et créatif ».

Ce projet artistique est destiné aux enfants de 3 à 6 ans du Pays de Grasse sur 4 semaines entre juillet et août 2023.

L'appel à candidature sera ouvert aux artistes du Département des Alpes-Maritimes pour une rémunération de 3 000 € TTC.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet d'accueil d'un artiste en résidence de création et de transmission dans le cadre d'un « Eté culturel et créatif 2023 » selon le descriptif ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le projet de convention d'accueil en résidence avec l'artiste sélectionné(e) annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer l'appel à candidature pour la résidence « transmission du récit » et à signer la convention de partenariat avec l'artiste qui sera sélectionné, et tous documents permettant la bonne exécution de cette action ;
- **D'AUTORISER** la prise en charge des frais liés à l'hébergement selon le forfait défini.

n°028 : Education artistique et culturelle : Résidences d'artiste 2023 -2024

Madame Dominique BOURRET expose au conseil communautaire :

La Communauté d'agglomération, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAC PACA) souhaite accueillir deux artistes en résidence « artistes en territoire » dans le cadre de son programme de développement de l'éducation artistique et culturelle.

L'objectif de cette résidence est d'accompagner un artiste auteur(e) et un artiste photographe dans une démarche artistique et culturelle participative ayant pour fil conducteur « Patrimoines matériels et immatériels : identité d'un territoire ».

Ce projet de résidence qui se déroulera entre juin 2023 et juin 2024, a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC PACA d'un montant de 25 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'accueil de deux artistes en résidence, d'autoriser le Président à signer une convention avec chacun des artistes sélectionnés et d'ordonner l'ensemble des dépenses liées à leur accueil en résidence.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet d'accueil de deux artistes en résidence « artistes en territoire » et le lancement des appels à candidature selon le budget prévisionnel ci-dessus et les partenariats financiers obtenus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions avec les artistes qui seront sélectionnés, et tous documents permettant la bonne exécution de cette action ;
- **D'AUTORISER** la prise en charge des frais liés à l'accueil des 2 artistes (trajets, hébergements, location de bus, achat de matériel et frais divers).

N°029 : Signature d'une convention pluriannuelle de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers avec la SCIC Piste d'azur – 2023/2025

Madame Dominique BOURRET expose au conseil communautaire :

Le projet de Centre des arts du cirque, initié et conçu par la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Piste d'Azur, participe à la politique culturelle de la Communauté du Pays de Grasse en matière d'animation du territoire, de formation, de développement du spectacle

vivant et en particulier les arts du cirque. Cette dernière a en effet reconnu d'intérêt communautaire le Pôle régionale des arts du cirque.

Afin de poursuivre son projet dans le cadre de son objet statutaire, la SCIC doit pouvoir disposer de biens immobiliers et mobiliers constituant le support de ses missions.

À ce titre, il est proposé au Conseil de communauté de signer une convention pluriannuelle (2023-2025) de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers avec la SCIC.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Christian ORTEGA : En tant que Maire de la Roquette, on a eu une soirée pour fêter les 20 ans, la semaine dernière, où était présent les élus de la Roquette, Florence Simon de la commune de Pégomas, Jean-Pierre Leleux et Dominique BOURRET. On a eu toute l'histoire. On sait à présent que le collègue Arnaud Beltrame a obtenu de travailler avec ce dispositif pour les élèves et c'est une très bonne nouvelle pour les collégiens de nos territoires.

Dominique BOURRET : Je me permets aussi de rappeler que Piste d'Azur est inscrit aussi dans GRASSE CAMPUS pour la formation professionnelle dispensée par l'établissement.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers à la SCIC Piste d'Azur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

N°030 : Convention avec la Commune de Peymeinade pour la fourniture et livraison de repas et goûters, dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire

Monsieur le Premier Vice-président expose au conseil communautaire :

Dans le cadre de sa compétence jeunesse, la communauté d'agglomération du Pays de Grasse assure la gestion des accueils de loisirs situés sur la commune de Peymeinade ainsi que la fourniture de repas et des goûters aux enfants et animateurs de ces centres.

En date du 21 août 2019, une convention pour la fourniture et livraison de repas et goûters a été conclue avec la commune de Peymeinade, qui assure en régie directe leurs préparations et leurs livraisons.

Cette convention étant arrivée à son terme, il est proposé au conseil communautaire de passer une nouvelle convention.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les modalités et conditions générales de cette convention, dont le projet est joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

N°031 : Convention avec la Caisse des écoles de Saint-Vallier-de-Thiery pour la refacturation des repas et goûters, dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire

Monsieur le Premier Vice-président expose au conseil communautaire :

Dans le cadre de sa compétence jeunesse, la communauté d'agglomération du Pays de Grasse assure la gestion des accueils de loisirs situés sur la commune de Saint-Vallier de Thiery ainsi que la fourniture de repas et des goûters aux enfants et animateurs de ces centres.

En date du 31 octobre 2016, une convention pour la facturation des repas et goûters a été conclue avec la Caisse des écoles de Saint-Vallier-de-Thiey, qui assure leurs préparations par le biais de la société SNRH – Régal et saveurs.
Cette convention étant arrivée à son terme, il est proposé au conseil communautaire de passer une nouvelle convention.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les modalités et conditions générales de cette convention, dont le projet est joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

N°032 : Rapports 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Le Code général des collectivités territoriales dispose que le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse présente à son assemblée, chaque année, les rapports sur le prix et la qualité des services (R.P.Q.S.) d'Eau et d'Assainissement sur lesquels il est compétent. Le conseil communautaire est amené à adopter ces rapports pour l'exercice 2021.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les rapports suivants :
 - o RPQS du service public de l'eau potable du territoire de la commune de Grasse,
 - o RPQS du service public de l'assainissement collectif du territoire de la commune de Pégomas,
 - o RPQS du service public de l'assainissement collectif du territoire des communes d'Auribeau-sur-Siagne, la Roquette-sur-Siagne et Grasse,
 - o RPQS du service public de l'assainissement non collectif du territoire de la commune de Grasse,
 - o RPQS du service public de l'assainissement non collectif du territoire des communes d'Auribeau-sur-Siagne, Pégomas et la Roquette-sur-Siagne ;
- **DE METTRE** en ligne les rapports validés sur le site et de procéder aux obligations de publicité mentionnées à l'article L1411-13 du CGCT ;
- **DE NOTIFIER** les présents rapports aux Maires des communes concernées afin qu'ils le présentent à leur assemblée délibérante ;
- **DE NOTIFIER** cette délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N°033 : Rapports annuels 2021 du délégataire du service d'eau potable du Syndicat des 3 Vallées et des services d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Mouans-Sartoux

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Le Code général des collectivités territoriales dispose que le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse présente à son assemblée, chaque année, les rapports annuels du délégataire (R.A.D.) des services d'eau et d'assainissement sur lesquels il est compétent. Le conseil communautaire est amené à prendre acte de ces rapports pour l'exercice 2021.

Le conseil communautaire **PREND ACTE** des rapports suivants :

- Rapports annuels 2021 du délégataire du service public de l'eau potable du syndicat des 3 Vallées ;
- Rapports annuels 2021 du délégataire du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif du territoire de la commune de Mouans-Sartoux.

N°034 : Optimisation de la gestion et sécurisation des réseaux de distribution d'eau potable de la commune de Mouans-Sartoux

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Le projet consiste à moderniser la gestion des réseaux d'eau potable sur la commune de Mouans-Sartoux, afin d'optimiser la recherche des fuites d'eau potable et par conséquent la préservation des ressources en eau. Cette approche innovante s'inscrit en droite ligne du label « Territoire Durable – Une Cop d'avance », et de la politique départementale de Green Deal. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver ce projet, dont la réalisation et le financement seront intégralement confiés à l'entreprise délégataire SEML Eaux de Mouans, et de solliciter une aide au taux le plus élevé auprès des partenaires financiers susceptibles d'intervenir dans ce projet.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet d'optimisation de la gestion des réseaux de distribution d'eau potable de la commune de Mouans-Sartoux, pour un montant estimatif de 325 000 € hors taxe, dont la charge sera intégralement portée par l'entreprise délégataire SEML Eaux de Mouans ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à la présente délibération ;
- **DE SOLLICITER** des différents partenaires financiers susceptibles d'intervenir dans ce projet, une aide au taux le plus élevé ;
- **DE PREVOIR** que ce projet soit réalisé même si l'un ou l'autre des organismes sollicités n'apporte pas sa participation ;
- **DE CONFIER** à la SEML Eaux de Mouans la réalisation et le financement du projet, ainsi que le bénéfice des subventions sollicitées ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer la convention à établir en ce sens entre la CAPG et la SEML Eaux de Mouans.

N°005 : Avenant d'un bail commercial Espace Roure au profit de la SAS JADE

Monsieur le Président : Nous revenons sur la délibération concernant la situation financière difficile pour le Roure. A moins que Monsieur EUZIERE n'ait lu l'ensemble des pièces qui lui permettent de voter en conscience, je peux retirer la délibération et on le reverra au prochain conseil. Je ne voudrais pas que cela les pénalise et cela fait déjà deux mois qu'ils attendent.

Paul EUZIERE : C'est le prix de 3 sandwiches. Il baisse le prix des sandwiches si on leur fait des remises ? Vous savez, j'aimais bien Chirac quand il a dit « on descend à 5 % les restaurateurs mais ils embauchent ». On a vu la suite.

Monsieur le Président : Il faut que je prenne une décision. Je propose de passer la délibération, ne vous sentez pas offensé.

Paul EUZIERE : Ce n'est pas la première fois que je vote contre, j'assume ce que j'ai dit.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de réviser le loyer annuel du bail commercial conclu avec la société SAS JADE, selon les modalités prévues dans le projet d'avenant, joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant au bail commercial entre la SAS JADE et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, ayant pour objet d'acter la modification du loyer du bail commercial en cours.

Monsieur le Président remercie tous les conseillers pour cette séance.

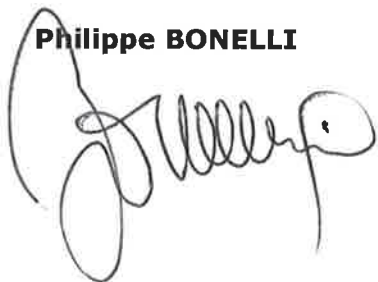
La séance est levée à 17h00.

Le présent procès-verbal est mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Fait à Grasse, le 27 mars 2023.

Le Secrétaire de séance

Philippe BONELLI



Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes